

HSBC Continental Europe
Société anonyme au capital de 1 327 915 960 euros
Siège social : 38 avenue Kléber – 75116 Paris
SIREN 775 670 284 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 27 MARS 2026**

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font ressortir un résultat net comptable de - 66 329 345,44 euros, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	- 66 329 345,44 EUR
------------------------------------	---------------------

Augmenté du report à nouveau	2 279 834 227,40 EUR
------------------------------	----------------------

Soit au total	2 213 504 881,96 EUR
---------------	----------------------

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires :

5,20 EUR par action	1 381 032 598,40 EUR
---------------------	----------------------

Dotation du compte report à nouveau	832 472 283,56 EUR
-------------------------------------	--------------------

Le dividende sera mis en paiement à compter du 27 mars 2026, après déduction de l'acompte de 1,06 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 octobre 2025 et versé aux 265 583 192 actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux prescriptions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que HSBC Bank plc Paris Branch n'a pas pris part au vote et que ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Levin".

HSBC Continental Europe

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO PARIS
43-47 avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er}

janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 30 « Résultats exceptionnels » qui expose les incidences, sur les comptes sociaux, de la correction d'erreur de 95 m€ relative au traitement comptable des logiciels conçus en interne.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des prêts et créances à la clientèle non financière

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts à la clientèle non financière s'élève à 26 487 m€. Les dépréciations associées s'élèvent à 372 m€. La direction recourt, pour évaluer ces dépréciations, à du jugement notamment en ce qui concerne : - la classification des encours en créances douteuses et douteuses compromises, qui est notamment basée sur le système de notation interne, - l'appréciation du caractère recouvrable de ces encours. Nous avons considéré que les dépréciations relatives à la clientèle non financière constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone de jugement significative pour l'établissement des comptes, en particulier dans le contexte économique et géopolitique actuel.	En réponse à ce risque, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations estimées. Ainsi nos tests ont porté sur la conception et l'efficacité des contrôles relatifs à l'évaluation de ces dépréciations dont notamment le système de notation interne, à la classification des encours et à l'approbation des dépréciations individuelles comptabilisées. Avec l'aide de nos experts en risque de crédit, nous avons testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du niveau de risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives aux dépréciations sur les prêts et créances à la clientèle. <i>Se référer aux notes 1.b et 3 dans les annexes aux comptes sociaux.</i>

Reconnaissance des impôts différés actifs liés aux pertes fiscales reportables

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2025, les impôts différés actifs nets sur le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 672 m€ dans les comptes sociaux de HSBC Continental Europe, dont 601 m€ d'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportables. La valorisation et le caractère recouvrable des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépendent principalement : - du résultat taxable que HSBC Continental Europe prévoit de générer dans le futur ; - de la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HSBC Continental Europe en France. La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections des résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscale disponibles et réalisables. Par conséquent, compte tenu de l'importance du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2025 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur pertes fiscales reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe.	En réponse à ce risque, nous avons mené les diligences suivantes : - tester les contrôles en place au titre du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ; - réaliser, avec l'aide de nos fiscalistes, une revue critique des hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à : - tester les données clés utilisées dans l'estimation des impôts différés liés aux pertes reportables, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration ; - apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en examinant les différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures ; - évaluer la pertinence des analyses de sensibilité réalisées par HSBC Continental Europe pour estimer les impôts différés activés sur pertes reportables. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes sociaux. <i>Se référer aux notes 1.k et 31 dans les annexes aux comptes sociaux.</i>

Comptabilisation des opérations de cession et des provisions pour restructuration

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de son plan de transformation visant à se recentrer sur les clients institutionnels et les grandes entreprises, HSBC Continental Europe a engagé la cession de certains portefeuilles et activités non stratégiques. Par ailleurs, dans le cadre de cette réorientation stratégique, HSBC Continental Europe a lancé en 2025 des plans de restructuration de ses effectifs, principalement en France et en Allemagne.	S'agissant des opérations de cession, nos diligences ont principalement consisté à : - apprécier le caractère approprié des principaux jugements retenus par la direction, notamment pour évaluer les actifs et passifs cédés ; - tester l'exhaustivité et l'exactitude des actifs et passifs cédés ainsi que du résultat comptabilisé.

HSBC Continental Europe a finalisé en 2025 les cessions suivantes :

- cession du portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts d'une valeur comptable de 7,1 milliards €, se traduisant par une perte avant impôt de 1,1 milliard € ;
- cession de l'activité d'assurance se traduisant par un gain avant impôt de 450 m€ ;
- cession des activités de banque privée en Allemagne se traduisant par un gain avant impôt de 149m€.

Ces opérations requièrent l'exercice du jugement de la direction, notamment en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs cédés et l'information à donner en annexes. Au 31 décembre 2025, les provisions pour restructuration s'élèvent à 231 m€.

L'évaluation de ces provisions repose sur des hypothèses et des jugements importants de la direction, notamment en ce qui concerne l'estimation des indemnités de départ, la probabilité de départ et l'évaluation des autres coûts directement attribuables à la restructuration.

Compte tenu de la complexité des transactions de cession, des plans de restructuration et du niveau de jugement exercé pour en évaluer les conséquences sur les états financiers sociaux au 31 décembre 2025, nous avons considéré ces opérations comme un point clé de l'audit.

En ce qui concerne les provisions de restructuration, nous avons réalisé, avec l'aide de nos experts, les diligences d'audit suivantes :

- évaluer le caractère raisonnable des méthodologies et hypothèses retenues pour estimer les provisions comptabilisées, notamment au regard des législations sociales spécifiques en vigueur en France et en Allemagne et des accords négociés ;
- apprécier le respect des critères de comptabilisation des provisions de restructuration ;
- tester sur base d'échantillons les données utilisées dans le calcul des provisions.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers sociaux relatives aux opérations de cession et aux provisions de restructuration.

Se référer aux notes "Faits significatifs de la période 2025", 6, 14, 29 et 30 dans les annexes des comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 19^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris

 Amel HARDY-BEN BDIRA

 Vincent GEMBREL

Amel HARDY-BEN BDIRA

Vincent GENIBREL

États financiers sociaux



Sommaire

263	Compte de résultat social
264	Bilan social
265	Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres
265	Faits significatifs de l'exercice 2025

Notes annexes aux comptes sociaux

Sommaire

267	1	Principes, règles et méthodes comptables
272	2	Prêts et créances sur les établissements de crédit
272	3	Prêts et créances sur la clientèle
273	4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement
274	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées
275	6	Immobilisations incorporelles
275	7	Immobilisations corporelles et crédit-bail et location avec option d'achat
276	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
276	9	Autres actifs
276	10	Comptes de régularisation actif
277	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
277	12	Dépôts de la clientèle
277	13	Dettes représentées par un titre
278	14	Provisions
278	15	Autres passifs
278	16	Comptes de régularisation passif
278	17	Dettes subordonnées
279	18	Capital social
279	19	Capitaux propres
280	20	Engagements de retraites et autres avantages assimilés
281	21	Hors bilan
281	22	Opérations sur instruments financiers à terme
282	23	Marge d'intérêts
283	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
283	25	Ventilation des commissions
283	26	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
283	27	Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés
283	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
284	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
284	30	Résultats exceptionnels
284	31	Impôts courants et différés
285	32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
286	33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
286	34	Evénements postérieurs à la clôture
286	35	Autres informations
288		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
292		Répartition et affectation des bénéfices

États financiers sociaux



Sommaire

263	Compte de résultat social
264	Bilan social
265	Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres
265	Faits significatifs de l'exercice 2025

Notes annexes aux comptes sociaux

Sommaire

267	1	Principes, règles et méthodes comptables
272	2	Prêts et créances sur les établissements de crédit
272	3	Prêts et créances sur la clientèle
273	4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement
274	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées
275	6	Immobilisations incorporelles
275	7	Immobilisations corporelles et crédit-bail et location avec option d'achat
276	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
276	9	Autres actifs
276	10	Comptes de régularisation actif
277	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
277	12	Dépôts de la clientèle
277	13	Dettes représentées par un titre
278	14	Provisions
278	15	Autres passifs
278	16	Comptes de régularisation passif
278	17	Dettes subordonnées
279	18	Capital social
279	19	Capitaux propres
280	20	Engagements de retraites et autres avantages assimilés
281	21	Hors bilan
281	22	Opérations sur instruments financiers à terme
282	23	Marge d'intérêts
283	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
283	25	Ventilation des commissions
283	26	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
283	27	Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés
283	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
284	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
284	30	Résultats exceptionnels
284	31	Impôts courants et différés
285	32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
286	33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
286	34	Evénements postérieurs à la clôture
286	35	Autres informations
288		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
292		Répartition et affectation des bénéfices

États financiers sociaux

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	7 017	8 806
Intérêts et charges assimilées	23	(6 256)	(7 944)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		28	55
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(14)	(38)
Revenus des titres à revenu variable	24	86	619
Commissions (produits)	25	1 521	1 429
Commissions (charges)	25	(766)	(635)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	932	654
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	75	(90)
Autres produits d'exploitation bancaire		147	138
Autres charges d'exploitation bancaire		(50)	(28)
Produit net bancaire		2 720	2 966
Charges générales d'exploitation	28	(2 108)	(1 791)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(144)	70
Résultat brut d'exploitation		468	1 245
Coût du risque	8	(177)	(117)
Résultat d'exploitation		291	1 128
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	599	(349)
Résultat courant avant impôt		890	779
Résultats exceptionnels	30	(961)	13
Impôts courants et différés	31	5	(293)
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		(66)	499

États financiers sociaux

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		58 607	50 946
Effets publics et valeurs assimilées ¹	4	41 987	27 426
Créances sur les établissements de crédit ²	2	28 381	22 634
Opérations avec la clientèle ³	3	43 454	53 373
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	4	13 251	11 864
Actions et autres titres à revenu variable	4	7 063	6 415
Participations et autres titres détenus à long terme	5	64	62
Parts dans les entreprises liées	5	1 358	1 878
Crédit-bail et location avec option d'achat	7	11	32
Immobilisations incorporelles ⁴	6	251	113
Immobilisations corporelles	7	65	84
Autres actifs	9	14 922	20 755
Comptes de régularisation	10	39 796	39 056
Total de l'actif		249 210	234 638
Hors bilan			
Engagements financiers donnés	21	61 224	60 036
Engagements de garantie donnés	21	20 632	19 273
Engagements sur titres donnés		34 006	30 312

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Banques centrales et office des chèques postaux		5	14
Dettes envers les établissements de crédit ²	11	26 926	20 276
Opérations avec la clientèle ³	12	105 258	97 977
Dettes représentées par un titre	13	25 160	25 821
Autres passifs ¹	15	45 937	38 296
Comptes de régularisation	16	30 423	36 563
Provisions	14	468	270
Dettes subordonnées	17	3 369	3 407
Capital souscrit	18 & 19	1 328	1 328
Primes d'émission	19	7 291	7 291
Réserves	19	1 113	1 088
Provisions réglementées		—	—
Report à nouveau ⁵	19	2 280	1 808
Résultat de l'exercice	19	(66)	499
Acompte sur dividende		(282)	—
Total du passif		249 210	234 638
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	522	1 052
Engagements de garantie reçus	21	697	7 379
Engagements sur titres reçus		52 214	35 976

1 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.

2 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 2 et Note 11.

3 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 3 et Note 12.

4 Inclut la capitalisation des actifs incorporels conçus en interne des années précédentes.

5 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultats comptables		
Globaux	(66)	499
– par action (en euros) ¹	(0,25)	1,88
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2025) (après affectation du résultat pour 2024)		
– variation de l'écart de réévaluation	—	—
– variation des réserves et du report à nouveau	499	671
– affectation du résultat de l'exercice précédent	499	671
– répartition des bénéfices	—	—
– ajustement du report à nouveau à l'ouverture ²	(2)	(20)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	—	—
– acquisitions / cessions	—	—
Variation de la situation nette globale	497	651
– par action (en euros) ¹	1,87	2,45
Dividende proposé		
– global	1 381	—
– par action (en euros) ¹	5,2	—

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 265 583 192 pour 2025 et 265 583 192 pour 2024.

2 Ajustement du report à nouveau des succursales sur les années précédentes.

Faits significatifs de l'exercice 2025

Activité

Le produit net bancaire s'élève à 2 720 millions EUR, en baisse de 246 millions EUR d'une année sur l'autre, principalement en raison de la réduction des dividendes versés à la succursale allemande par ses filiales, une diminution qui a été en partie compensée par des variations de la valeur de marché positives sur les titres de transaction.

Les charges générales d'exploitation s'inscrivent en hausse de 317 millions EUR à 2 108 millions EUR, reflétant principalement une provision pour restructuration en France et en Allemagne et l'augmentation des refacturations intra-groupe.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles totalisent 144 millions EUR, soit une hausse de 213 millions EUR, qui s'explique dans une large mesure par la reprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition de 116 millions EUR en 2024 à la suite de la cession des activités de banque de détail et de l'amortissement supplémentaire de 47 millions EUR des logiciels conçus en interne capitalisés ainsi que de la dépréciation de la succursale allemande de 63 millions EUR en 2025.

Le coût du risque de crédit s'élève à 177 millions EUR (hausse de 60 millions EUR), une progression d'une année sur l'autre due à l'augmentation des provisions de stage 3 en France et des succursales de 110 millions EUR, partiellement compensée par une réduction de la dépréciation de 50 millions EUR au sein de la succursale allemande.

Les gains ou pertes sur les cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme s'établissent à un gain de 599 millions EUR, contre une perte de 349 millions EUR en décembre 2024. Les gains en 2025 proviennent principalement de la cession avant impôt des activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France) et des activités de banque privée en Allemagne, ainsi que de la non-survenance des pertes des exercices précédents imputables à la dépréciation de l'écart d'acquisition en France et à la dépréciation de l'investissement de la succursale allemande dans HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.

Les résultats exceptionnels enregistrent une perte de 961 millions EUR, contre un gain de 13 millions EUR en 2024, principalement en raison de la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Les impôts courants et différés constituent un crédit d'impôt de 5 millions EUR (2024 : charge de 293 millions EUR), dû principalement à un crédit d'impôt de 158 millions EUR en France résultant de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes fiscales et de provisions pour restructuration comptabilisées au cours de l'exercice, contrebalancés par une charge d'impôt de 153 millions EUR pour les succursales.

La perte nette de l'exercice s'établit à 66 millions EUR contre un bénéfice de 499 millions EUR en décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 249 milliards EUR contre 235 milliards EUR au 31 décembre 2024.

Cessions d'activités

Portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France

À la suite de la cession de ses activités de banque de détail en France le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a conservé son portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts, d'une valeur comptable de 7,1 milliards EUR au moment de la cession. Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de son portefeuille conservé à un consortium composé de Rothesay Life Plc et CCF. La finalisation de la transaction s'est traduite par une perte avant-impôt de 1,1 milliard EUR comptabilisées dans les résultats exceptionnels.

Activités d'assurance vie en France

Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités d'assurance vie en France, à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. La finalisation de la transaction s'est traduite par un gain avant-impôt de 450 millions EUR comptabilisé à la ligne « cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme ».

Activités de banque privée en Allemagne

Le 3 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités de banque privée en Allemagne à BNP Paribas. La finalisation de la transaction s'est traduite par un gain avant-impôt de 149 millions EUR comptabilisé à la ligne « cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme ».

► Pour plus d'informations, se reporter à la section « Notes annexes aux comptes consolidés » à la Note 1.3 Événements significatifs de l'année.

Comptabilisation d'une provision pour restructuration

Le 14 mai 2025, à la suite des annonces du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe a proposé des changements le concernant qui reflètent l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de HSBC. Cette stratégie vise à simplifier l'organisation pour la rendre plus agile et à regrouper les activités de banque d'entreprises et celles de banque de financement, d'investissement et de marchés. Ce projet, qui concerne 10 pays, a fait l'objet d'une consultation avec le Comité d'entreprise européen. Des consultations locales ont également été menées en France (à travers un plan de sauvegarde de l'emploi intégrant un programme de départs volontaires) et en Allemagne avant sa mise en œuvre. En 2025, HSBC Continental Europe a comptabilisé 231 millions EUR de charges de restructuration en lien avec ces mesures, essentiellement des indemnités de fin de contrat.

Émissions et remboursements

En février 2025, HSBC Continental Europe a remboursé des obligations perpétuelles à taux variable précédemment comptabilisées en fonds propres de catégorie 2 (« Tier 2 ») d'un montant total de 16 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement, cinq ans avant l'échéance, pour un montant de 500 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 pour HSBC Bank plc avec une maturité de onze ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen) émis par la succursale allemande, pour un montant de 10 millions EUR et arrivant à échéance en juin 2028.

En juin 2025, HSBC Continental Europe a remboursé deux autres prêts à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen) émis par la succursale allemande, pour un montant de 10 millions EUR et 5 millions EUR respectivement, tous deux arrivant à échéance en juillet 2025.

Notes annexes aux comptes sociaux

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

Le règlement ANC 2022-06, entré en vigueur le 1er janvier 2025, n'a eu aucun impact sur les états financiers de HSBC Continental Europe.

(a) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ; et
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix d'acquisition et les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À la date de clôture, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat. Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

À la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition par politique comptable adoptée par HSBC Continental Europe selon Art. 2371-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Selon l'article 2332-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises de différence mentionnés à l'alinéa précédent, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Les gains provenant des opérations de couverture affectées sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition par politique comptable adoptée par HSBC Continental Europe selon Art. 2371-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Selon l'article 2342-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Selon l'article 2352-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, à chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une « dotation pour dépréciation » sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Ces titres sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Cette rubrique regroupe les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Selon l'article 2352-6 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, pour les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, cotées ou non, la valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. À condition que leur évolution ne résulte pas de circonstances accidentelles, les éléments suivants peuvent être pris en compte pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse des derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Opérations de pension livrée et transactions assimilées

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2413-1 à 2413-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444, les opérations de buy and sell back ainsi que les opérations de prêts et emprunts de titres garanties par des dépôts cash sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(b) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément aux articles 2222-1 à 2222-2 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ; et
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application des articles 2221-8 à 2231-3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne « Coût du risque ».

(c) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension.

(d) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(e) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Notes annexes aux comptes sociaux

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition.

(f) Positions de change / Opérations en devises

Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

Précisons que les établissements assujettis comptabilisent les opérations de change au comptant ainsi que les autres opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées. Sont considérées comme opérations de change au comptant pour l'application du présent titre les opérations d'achat ou de vente de devises dont les parties ne diffèrent pas le dénouement ou ne le diffèrent qu'en raison du délai d'usage.

À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif ou hors bilan sont évalués au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Le cours de marché applicable aux éléments d'actif, de passif et aux engagements de change au comptant est le cours au comptant de la devise concernée. Le cours de marché applicable aux engagements de change à terme est le cours à terme restant à courir de la devise concernée.

(g) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(h) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé « actif sous-jacent » au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

À la conclusion du contrat, le montant notionnel de « l'actif sous-jacent » sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des Credit Default Swaps (« CDS ») ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ; et
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de trading).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés prorata temporis. Il en est ainsi notamment pour les swaps négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article

Notes annexes aux comptes sociaux

2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées prorata temporis.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de swaps de transaction sont évalués en valeur de marché après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La juste valeur des contrats doit prendre en compte le risque de contrepartie lié auxdits contrats.

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(i) Comptabilisation initiale et mesure ultérieure des immobilisations corporelles et incorporelles

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

HSBC Continental Europe est en conformité avec le règlement n° 2014-03 de l'ANC pour la comptabilisation initiale, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles.

Immeubles d'exploitation

Pour les immeubles d'exploitation, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant a minima les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues sont déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IFRS 16 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ; et
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels sont affectés ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion.

2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	28 381	22 634
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée	10	10
Netting titres reçus en pension livrée	46 274	31 880
Total avant netting - brut	74 665	54 524
À vue	2 924	3 051
À terme	71 560	51 303
≤ 3 mois	68 323	49 735
> 3 mois et ≤ 1 an	1 570	103
> 1 an et ≤ 5 ans	1 560	1 238
> 5 ans	107	227
Créances rattachées	181	170
Total général	74 665	54 524
– dont :		
titres reçus en pension livrée	65 531	46 490
prêts subordonnés	—	—

3 Prêts et créances sur la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	43 454	53 373
Netting titres reçus en pension livrée	9 662	5 287
Total avant netting – brut	53 116	58 660
Créances commerciales	2 705	2 609
Comptes ordinaires débiteurs	3 492	3 420
Autres concours à la clientèle	46 919	52 631
Total	53 116	58 660
– dont :		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	2 875	3 533
titre reçus en pension livrée	20 001	16 718

Ventilation des encours par qualité de crédit

	31 décembre 2025				31 décembre 2024
	Encours sains m€	Encours douteux m€	Dépréciation sur encours douteux m€	Total m€	Total m€
Crédits aux particuliers	1	9	(3)	7	5 997
Crédits à la clientèle financière	6 275	156	(39)	6 392	5 724
Crédits à la clientèle non financière	25 882	977	(372)	26 487	29 905
Titres reçus en pension livrée	20 001	—	—	20 001	16 718
Créances rattachées	223	6	—	229	316
Total	52 382	1 148	(414)	53 116	58 660
– dont :					
prêts subordonnés	—	—	—	—	—
créances douteuses non compromises brutes				1 058	1 360
créances douteuses compromises brutes				90	77
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				(361)	(297)
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				(53)	(37)

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
À vue	4 157	3 917
À terme	48 730	54 427
≤ 3 mois	22 899	18 264
> 3 mois et ≤ 1 an	5 796	6 480
> 1 an et ≤ 5 ans	17 603	21 075
> 5 ans	2 432	8 608
Créances rattachées	229	316
Total	53 116	58 660

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2025 Valeur nette comptable m€	31 décembre 2024 Valeur nette comptable m€
Effets publics et valeurs assimilées	43 193	29 557
– Titres de transaction	25 558	19 561
– Titres de placement	12 610	9 519
– Titres d'investissement	4 927	399
– Créances rattachées	98	78
– dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	1 206	2 131
Effets publics et valeurs assimilées après netting	41 987	27 426
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 251	11 864
Titres de transaction	4 306	1 707
– titres cotés	4 306	1 707
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	—	—
Titres de placement	8 001	9 280
– obligations cotées	5 905	6 884
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 096	2 396
Titres d'investissement	879	812
– obligations cotées	—	—
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	879	812
Créances rattachées	65	65
– dont :	—	—
titres subordonnés	—	100
titres empruntés	287	101
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	7 063	6 415
Titres de transaction	6 973	6 320
– actions cotées	6 904	6 271
– actions et autres titres non cotés	69	49
Titres de placement	80	85
– actions cotées	—	—
– actions et autres titres non cotés	80	85
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	10	10
– TAP cotés	—	—
– TAP non cotés	10	10
Total	63 507	47 836

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Effets publics et valeurs assimilées	43 193	29 557
≤ 3 mois	1 588	1 890
> 3 mois et ≤ 1 an	8 077	2 292
> 1 an et ≤ 5 ans	17 240	10 636
> 5 ans	16 190	14 661
Créances rattachées	98	78
Total	43 193	29 557
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 251	11 864
≤ 3 mois	2 542	2 292
> 3 mois et ≤ 1 an	1 605	1 389
> 1 an et ≤ 5 ans	6 435	5 865
> 5 ans	2 604	2 253
Créances rattachées	65	65
Total	13 251	11 864

Notes annexes aux comptes sociaux

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur nette comptable m€	Valeur estimée m€	Valeur nette comptable m€	Valeur estimée m€
Effets publics et valeurs assimilées	12 610	12 768	9 519	9 640
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 001	8 013	9 280	9 232
Actions et autres titres à revenu variable	10	12	10	14
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	20 621	20 793	18 809	18 886

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1a.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

	31 décembre 2025		
	Avant provisions m€	Provisions nettes de couverture m€	Plus-values/ moins-values nettes m€
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP	252	—	252
– effets publics et valeurs assimilées	207	—	207
– obligations et autres titres à revenu fixe	43	—	43
– actions et autres titres à revenu variable	2	—	2
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP	102	22	80
– effets publics et valeurs assimilées	60	11	49
– obligations et autres titres à revenu fixe	40	9	31
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	2	2	—

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 259,6 millions EUR pour 2025 et à 93,8 millions EUR pour 2024.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2025 ou en 2024. Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	Valeur nette comptable m€	Valeur nette comptable m€
Titres de participation	35	33
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	35	33
– établissements de crédit	6	6
– autres	29	27
Autres titres détenus à long terme	29	29
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	29	29
– établissements de crédit	—	—
– autres	29	29
Parts dans les entreprises liées	1 358	1 878
Titres cotés	204	—
– établissements de crédit	204	—
– autres	—	—
Titres non cotés	1 154	1 878
– établissements de crédit	501	705
– autres ¹	653	1 173
Créances rattachées	—	—
Total	1 422	1 940

Notes annexes aux comptes sociaux

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Valeur brute au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	2 297	2 493
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	–	22
– cessions / réductions de capital ¹	(520)	(218)
– incidence des différences de conversion	–	–
– autres mouvements / fusions	–	–
Valeur brute au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 777	2 297
Dépréciation au 1^{er} janvier	(357)	(294)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	–	(235)
– reprises de dépréciations	2	172
– autres mouvements	–	–
– incidence des différences de conversion	–	–
Dépréciations au 31 décembre	(355)	(357)
Créances rattachées	–	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 422	1 940

1 Dont la cession de l'investissement dans les activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), pour 514 millions EUR.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Valeur brute au 1^{er} janvier	464	534
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements ¹	154	(4)
– acquisitions d'immobilisations	160	58
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(4)	(124)
Valeur brute au 31 décembre	774	464
Amortissements au 1^{er} janvier	351	452
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ²	129	28
– transferts et autres mouvements ¹	60	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(17)	(129)
Amortissements au 31 décembre	523	351
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre	251	113

1 Principalement liés à la capitalisation de coûts de logiciels conçus en interne de 154 millions EUR (bruts). Ces coûts remplissaient les critères pour être comptabilisés à titre d'actif, mais avaient été comptabilisés en charges au lieu d'être capitalisés et immédiatement dépréciés lorsqu'ils avaient été encourus, tandis que le test de dépréciation réalisé sur les actifs non financiers indique une valeur comptable inférieure à la valeur d'utilité (au 31 décembre 2024 : valeur brute : 154 millions ; amortissement cumulé : 59 millions EUR ; dépréciation : 95 millions EUR). À compter du 1^{er} janvier 2025, à la suite de la révision de la structure des segments d'activité de HSBC Continental Europe et de l'amélioration des prévisions des flux de trésorerie, le test de dépréciation indique une reprise de dépréciation de 95 millions EUR, comptabilisée en tant que résultat exceptionnel (Note 30).

2 Inclut une dépréciation dans la succursale allemande de 51 millions EUR.

7 Immobilisations corporelles et crédit-bail et location avec option d'achat

Immobilisations corporelles	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Valeur brute au 1^{er} janvier	391	710
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	–	–
– acquisitions d'immobilisations	14	8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(3)	(327)
Valeurs brutes au 31 décembre	402	391
	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Amortissements au 1^{er} janvier	307	613
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ¹	39	25
– transferts et autres mouvements	1	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(10)	(331)
Amortissements au 31 décembre	337	307
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	65	84

1 Incluent une dépréciation dans la succursale allemande de 19 millions EUR.

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Terrains et constructions d'exploitation	8	8
Terrains et constructions hors exploitation	—	—
Autres immobilisations corporelles	57	76
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	65	84

Crédit-bail et location avec option d'achat

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Immobilisation en cours	—	—
Valeurs brutes ¹	97	206
Amortissements	(86)	(174)
Créances rattachées	—	—
Total	11	32

1 Comprennent des machines de construction et outillages pour 48 millions EUR, des véhicules pour 30 millions EUR et d'autres équipements pour 19 millions EUR.

Au 31 décembre 2025, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 15 millions EUR (42 millions EUR en 2024) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 3 millions EUR (9 millions EUR en 2024).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1 ^{er} janvier 2025 m€	Dotations m€	Reprises utilisées m€	Reprises disponibles m€	Autres variations m€	Encours au 31 décembre 2025 m€
Dépréciations sur les prêts bancaires et autres prêts à la clientèle (hors intérêts douteux)	334	207	(78)	(49)	1	415
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature	38	26	(8)	(24)	—	32
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	372	233	(86)	(73)	1	447

Coût du risque

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux)	(172)	(109)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	(6)	(10)
– récupération sur créances amorties	1	2
Total coût du risque	(177)	(117)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	(5)	(58)
non couvertes sur engagements par signature	—	—
couvertes par des provisions	(86)	(348)

9 Autres actifs

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	14 922	20 755
Netting du collatéral associé aux dérivés	8 192	2 312
Total avant netting	23 114	23 067
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	376	319
débiteurs divers et autres comptes d'actif	22 738	22 748

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	39 796	39 056
Netting des dérivés	13 538	14 834
Netting du collatéral associé aux dérivés	421	—
Total avant netting	53 754	53 890
– dont :		
comptes d'encaissement	49	70
autres comptes de régularisation ¹	53 705	53 820

1 Dont valeur de marché des dérivés : 51 812 millions EUR en 2025 (2024 : 52 112 millions EUR).

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Répartition des opérations par échéance contractuelle résiduelle

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	26 926	20 276
Netting titres donnés en pension livrée	46 274	31 880
Total avant netting	73 200	52 156
À vue	13 952	10 694
À terme	59 138	41 359
≤ 3 mois	11 350	7 909
> 3 mois et ≤ 1 an	531	529
> 1 an et ≤ 5 ans	46 681	32 379
> 5 ans	576	542
Dettes rattachées	110	103
Total	73 200	52 156
– dont : titres donnés en pension livrée	56 594	38 926

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	105 258	97 977
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée	10	10
Netting titres donnés en pension livrée	9 662	5 287
Total avant netting	114 930	103 274
Dépôts à vue	52 005	50 611
Comptes à régime spécial à vue	32	48
Comptes à régime spécial à terme	—	—
Comptes à terme	48 883	41 811
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	100 920	92 470
Titres donnés en pension livrée	13 828	10 596
Dettes rattachées	182	208
Total des comptes créditeurs de la clientèle	114 930	103 274

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
À vue	52 036	50 659
À terme	62 712	52 407
≤ 3 mois	57 493	48 747
> 3 mois et ≤ 1 an	4 994	3 148
> 1 an et ≤ 5 ans	53	346
> 5 ans	172	166
Dettes rattachées	182	208
Total	114 930	103 274

13 Dettes représentées par un titre

Répartition des dettes représentées par un titre par type

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Bons de caisse	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 835	9 860
Emprunts obligataires	14 915	15 587
Dettes rattachées	410	374
Total	25 160	25 821

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Dettes représentées par un titre	24 750	25 447
≤ 3 mois	3 887	2 541
> 3 mois et ≤ 1 an	2 807	4 187
> 1 an et ≤ 5 ans	10 933	10 121
> 5 ans	7 123	8 598
Dettes rattachées	410	374
Total	25 160	25 821

14 Provisions

	Encours au 1 ^{er} janvier 2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2025
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Provisions pour engagements et litiges	39	26	(8)	(23)	(1)	33
Autres provisions ¹	231	270	(36)	(32)	2	435
Total	270	296	(44)	(55)	1	468

1 Dotations aux provisions principalement liées aux provisions pour restructuration : 156 millions EUR pour la France, 63 millions EUR pour la succursale allemande et 12 millions EUR pour d'autres succursales. Veuillez vous référer à la section Faits significatifs de l'exercice 2025 à la page 265 pour plus d'informations.

15 Autres passifs

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	45 937	38 296
Netting du collatéral associé aux dérivés	421	2 312
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	1 206	2 131
Total avant netting	47 564	42 739
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	44	314
créditeurs divers et autres ¹	18 693	16 788
titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	28 827	25 637

1 Dont dépôts de garantie en espèces sur instruments financiers reçus en 2025 : 18 113 millions EUR, contre 13 782 millions EUR en 2024.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	30 423	36 563
Netting des dérivés	13 538	14 834
Netting du collatéral associé aux dérivés	8 192	—
Total avant netting	43 961	51 397
– dont :		
comptes de décaissement	32	29
autres comptes de régularisation ¹	52 120	51 368

1 Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 51 144 millions EUR en 2025 et 50 321 millions EUR en 2024.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Titres subordonnés remboursables	—	25
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	—	16
Emprunts subordonnés (à terme ou à durée indéterminée)	3 335	3 335
Dettes rattachées	34	31
Total	3 369	3 407

Émissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Titres subordonnés remboursables¹	07.07.2005	07.07.2025	Taux fixe	EUR	—	10
	08.07.2005	08.07.2025	Taux fixe	EUR	—	5
	25.06.2002	26.06.2028	Taux fixe	EUR	—	10
Titres subordonnés à durée indéterminée¹	22.07.1985	Perpétuelle	TMO – 0.25	FRF	—	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)¹					—	41

1 En 2025, remboursement intégral des titres subordonnés.

Notes annexes aux comptes sociaux

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Emprunts subordonnés						
Emprunts à durée indéterminée ¹	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	300	300
	18.12.2024	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	250	250
	18.03.2022	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	250
	06.12.2016	Perpétuelle	Taux variable	EUR	235	235
	23.01.2019	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
Emprunts subordonnés ²	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	—	500
	08.12.2023	08.12.2034	Taux variable	EUR	200	200
	29.01.2024	29.01.2035	Taux variable	EUR	400	400
	21.03.2024	21.03.2035	Taux variable	EUR	300	300
	10.12.2024	10.12.2036	Taux variable	EUR	500	500
	22.05.2025	22.05.2036	Taux variable	EUR	500	—
Dettes rattachées					34	31
Total (y compris dettes rattachées)					3 369	3 366

1 Tier 1 additionnel : le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou « Additional Tier 1 ») est possible à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions, à l'exception de deux dettes émises par la succursale allemande en 2016 et 2019 d'un montant de 435 millions EUR, dont le remboursement est possible uniquement en totalité.

2 Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions.

► Pour plus d'informations, voir les informations publiées au titre du Pilier 3 par HSBC Continental Europe.

18 Capital social

	2025		2024	
(Actions de 5 euros de nominal)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} janvier	265 583 192	1 327 916	212 466 555	1 062 333
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	—	—	53 116 637	265 583
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	265 583 192	1 327 916	265 583 192	1 327 916

Droits de vote

Au 31 décembre 2025, le total des droits de vote s'établit à 265 583 192.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Capital souscrit	1 328	1 328
Prime d'émission	7 291	7 291
Réserves	1 113	1 088
– réserve légale	110	85
– réserve des plus-values à long terme	405	405
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	290	290
– écart de réévaluation sur coût des services passés	—	—
Report à nouveau ¹	2 280	1 808
Acomptes sur dividende	(282)	—
Provisions réglementées	—	—
Résultat de la période	(66)	499
Capitaux propres	11 664	12 014

1 Avant affectation à la distribution de dividendes et/ou à la réserve légale de l'année en cours.

Variation des capitaux propres

	31 décembre 2025 m€
Solde au 1^{er} janvier	12 014
Résultat de la période	(66)
Augmentation de capital	—
Prime d'émission	—
Acompte sur dividendes ¹	(282)
Autres	(2)
Solde au 31 décembre	11 664

1 Acompte sur dividende de 282 millions EUR versé en octobre 2025.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Engagements de retraites et autres avantages assimilés

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Provision pour engagements sociaux	(48)	10

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges étaient les suivantes :

France (en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2025	3,50	2,00	2,00	2,85
Au 31 décembre 2024	3,25	2,00	2,00	2,92

Allemagne (en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2025	4,12	2,10	2,10	2,10
Au 31 décembre 2024	3,41	2,25	2,25	2,25

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	324	373
Juste valeur des actifs des régimes	(372)	(363)
Passif/actif net comptabilisé	(48)	10

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Passif/actif net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite m€	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi m€	Passif/actif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi m€
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1^{er} janvier 2025	(363)	373	10
Coûts des services rendus	—	(5)	(5)
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(11)	12	1
Effets de revalorisation	1	(22)	(21)
Prestations versées	1	(18)	(17)
Autres	—	(16)	(16)
Au 31 décembre 2025	(372)	324	(48)

Notes annexes aux comptes sociaux

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2025			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
	m€	m€	m€	m€
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	(372)	362	10	—
– actions	(3)	3	—	—
– titres	(227)	227	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	(142)	132	10	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	61 224	60 036
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	8 933	8 327
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur de la clientèle	52 291	51 709
– ouvertures de crédits confirmés	52 212	51 646
– acceptations à payer et divers	79	63
Engagements reçus	522	1 052
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	522	1 052
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	20 632	19 273
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 636	3 216
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	16 996	16 057
Engagements reçus	697	7 379
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre ¹	697	7 379

1 Principalement liés à la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2025 m€
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	—
Créances données en garantie 3G (Gestion Globale des Garanties) et TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées)	2 875
Créances données en garantie CCBM (Modèle de Banque Centrale Correspondante)	—
Titres donnés en garantie	4 026
Total	6 901

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€
Opérations fermes	8,9	35	4 539	4 574	2,0	34	5 193	5 227
Opérations sur marchés organisés	—	—	115	115	—	—	99	99
– contrats de taux	—	—	83	83	—	—	69	69
– contrats de change	—	—	10	10	—	—	14	14
– indices et actions	—	—	22	22	—	—	16	16
Opérations de gré à gré	8,9	35	4 424	4 459	2,0	34	5 094	5 128
– futures de taux	—	—	416	416	—	—	627	627
– swaps de taux	9,3	35	2 918	2 953	1,8	34	3 368	3 402
– swaps de devises et swaps cambistes	(0,1)	—	183	183	(0,1)	—	172	172
– autres contrats à terme	(0,3)	—	907	907	0,3	—	927	927
Opérations conditionnelles	(2,2)	—	449	449	(1,4)	—	497	497
Opérations sur marchés organisés	(0,9)	—	178	178	(0,8)	—	191	191
– options de taux	—	—	—	—	—	—	—	—
– options de change	—	—	81	81	—	—	94	94
– autres options	(0,9)	—	97	97	(0,8)	—	97	97
Opérations de gré à gré	(1,3)	—	271	271	(0,6)	—	306	306
– Caps et floors	(0,2)	—	77	77	—	—	98	98
Swaptions et options	(1,1)	—	194	194	(0,6)	—	208	208
– achetés	(1,1)	—	99	99	(0,6)	—	109	109
– vendus	—	—	95	95	—	—	99	99
Total des opérations sur instruments financiers à terme	6,7	35	4 988	5 023	0,6	34	5 690	5 724

1 Montant des notionnels.

Notes annexes aux comptes sociaux

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Montant des notionnels	md€	md€
Contrats de couverture individualisée ¹	9	8
Contrats de couverture globale ²	26	26
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 918	3 368
Opérations de marché en position isolée	—	—

- 1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie « Contrats de couverture individualisée » ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif.
- 2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de « Gestion globale du risque de taux » ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt du portefeuille d'actifs et de passifs de la banque.

Instruments financiers à terme : durée restant à courir

	31 décembre 2025			
(en milliards d'euros)	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments financiers de :	md€	md€	md€	md€
– devises	59	300	19	378
– taux	1 186	1 362	1 149	3 697
– autres	977	(32)	3	948
Total	2 222	1 630	1 171	5 023

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	9 973	12 378
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	9 414	11 901
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	559	477
B – Autres contrats	2 478	2 579
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	2 422	2 545
– contrats sur taux d'intérêts	242	254
– contrats sur devises	1 181	1 241
– contrats sur actions	849	893
– contrats de dérivés de crédit	1	1
– contrats sur produits de base	149	156
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	56	34
– contrats sur taux d'intérêts	—	—
– contrats sur devises	56	34
– contrats sur actions	—	—
Total des équivalents risque de crédit	12 451	14 957
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	4 014	4 488

Effets des compensations sur les équivalents risque de crédit

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Equivalents risques avant compensation	126 665	108 652
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(113 392)	(93 025)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(822)	(670)
Equivalents risques après compensation	12 451	14 957

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	3 208	4 818
Clientèle	2 810	3 051
Obligations et autres titres à revenu fixe	999	937
Total	7 017	8 806
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	(1 832)	(2 806)
Clientèle	(3 190)	(3 645)
Dettes subordonnées	(174)	(206)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(1 060)	(1 287)
Total	(6 256)	(7 944)

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	17	16
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	—	—
Parts dans les entreprises liées	69	603
Total	86	619

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Commissions		
Produits	1 521	1 429
Sur opérations avec les établissements de crédit	126	123
Sur opérations avec la clientèle	126	126
Sur opérations de change	24	21
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	300	307
Sur prestations de services pour compte de tiers	626	527
Sur engagements	264	260
Autres commissions	55	65
Charges	(766)	(635)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(78)	(69)
Relatives aux opérations sur titres	(488)	(379)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(1)	—
Sur prestations de service pour compte de tiers	(166)	(164)
Sur engagements	(6)	(8)
Autres commissions	(27)	(15)
Total des commissions	755	794

26 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Résultats		
Titres de transaction	1 319	419
Opérations de change	417	353
Instruments financiers à terme	(804)	(118)
Total	932	654

27 Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Titres de placement		
Plus et moins-values	16	(48)
Dépréciation :	59	(43)
– dotations	(70)	(168)
– reprises	129	125
Titres de placement (activité de portefeuille)		
Plus et moins-values	—	1
Dépréciation :	—	—
– dotations	—	—
– reprises	—	—
Total	75	(90)

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(791)	(757)
Charges de retraite	(72)	(76)
Participation et intéressement	(12)	(10)
Total frais de personnel	(875)	(843)
Autres frais administratifs	(1 233)	(948)
Total des charges générales d'exploitation	(2 108)	(1 791)

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2025, la provision s'élève à 13,64 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles ¹	146	(115)
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ²	453	(234)
Total	599	(349)

1 Principalement liés à la cession des activités de banque privée en Allemagne en 2025.

2 Comprennent le gain avant impôt de la cession des activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), pour 450 millions EUR en 2025.

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Gain/perte exceptionnel(le)		
Gain/perte sur cession d'une ligne d'activité principale ¹	(1 056)	9
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation	—	—
Coûts de la vente	—	4
Correction d'erreur ²	95	—
Autres	—	—
Total	(961)	13

1 Principalement lié à la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Impact de la correction d'erreur liée à la capitalisation d'actifs incorporels décrit dans la Note 6.

31 Impôts courants et différés

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Impôts courants		
À taux normal	(172)	(119)
À taux réduit	—	—
Impôts différés	177	(174)
Total	5	(293)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux français retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	2026 %	2025 %	2024 %
Impôts courants ¹	25,00	25,00	25,00
Taux réduit (imposition PVLT) ²	3,1	3,1	3,1
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC) ³	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque) ³	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2025	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2026	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2027	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2028	25,00	25,00	25,00
ID taux réduit si retournement en 2025	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2026	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2027	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2028	3,1	3,1	3,1

1 Taux standard de 25 % (hors CSB de 3,3 %).

2 Conformément à la législation fiscale française, les plus-values sur cession d'actions enregistrées comme des titres de participation selon le référentiel comptable français et détenues depuis au moins deux ans, sont imposables en France au taux effectif de 3,1 % (soit 12 % de la plus-value au taux standard de 25,83 %).

3 Le régime est soumis à des conditions spécifiques.

Les bénéfices de HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels ces bénéfices sont réalisés. La charge d'impôt la plus importante concerne la France où le taux applicable d'impôt sur les sociétés était de 25 % en 2024 et 2025. La contribution sociale sur les bénéfices est maintenue à 3,3 % sur la base de l'impôt sur les sociétés, ce qui porte le taux d'imposition effectif à 25,83 %.

Le taux d'imposition effectif final varie en fonction de la contribution des entités hors de France, notamment l'Allemagne, dont le taux d'imposition en 2025 est de 31,4 %, ainsi que d'autres succursales européennes. Comme prévu dans la Loi de finances allemande 2025, le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit de 1 % chaque année à compter de 2028 jusqu'en 2032, ce qui entraînera une réduction totale de 5 %.

Une surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés a été instaurée par la Loi de finances française 2025 pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 1 milliard EUR. Bien que le chiffre d'affaires du groupe d'intégration fiscale français ait dépassé ce seuil en 2025, celui-ci n'est pas assujéti à la surtaxe en raison de ses résultats fiscaux négatifs au titre de 2024 et 2025.

La Loi de finances française 2026 prolonge la surtaxe d'une année supplémentaire. En 2026, un taux de 20,6 % s'appliquera aux sociétés réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1,5 milliard EUR et 3 milliards EUR, et de 41,2 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 3 milliards EUR.

Impôt courant

Le compte de résultat affiche une charge d'impôt courant de 172 millions EUR en 2025 (2024 : 119 millions EUR), qui s'explique principalement par l'effet de la charge d'impôt enregistrée par les succursales de HSBC Continental Europe de 195 millions EUR (2024 : 160 millions EUR), dont notamment 101 millions EUR ont été constatés par l'Allemagne, 30 millions EUR par les Pays-Bas, 20 millions EUR par l'Irlande et 19 millions EUR par le Luxembourg. Ces charges d'impôt sont compensées par un crédit d'impôt en France de 24 millions EUR.

Impôt différé

L'exercice 2025 se solde par un crédit d'impôt différé de 177 millions EUR (2024 : charge de 174 millions EUR), qui s'explique principalement par le crédit d'impôt différé de la seule entité HSBC Continental Europe France de 134 millions EUR, y compris la comptabilisation de 100 millions EUR d'actif d'impôt différé sur des pertes reportables.

Au 31 décembre 2025, l'actif d'impôt différé net était de 834 millions EUR, contre 658 millions EUR au 31 décembre 2024. Cet actif d'impôt différé net comprend 672 millions EUR en France, 155 millions EUR pour l'Allemagne et 7 millions EUR pour les autres succursales européennes de HSBC Continental Europe.

L'actif d'impôt différé net en France de 672 millions EUR s'explique principalement par des pertes reportables des années précédentes de 601 millions EUR (2024 : 501 millions EUR). En 2025, la Direction a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale français, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Les impôts différés non comptabilisés du groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 313 millions EUR (déficits fiscaux non reconnus : 1 210 millions EUR) au 31 décembre 2025 (2024 : 177 millions EUR (déficits fiscaux non reconnus : 685 millions EUR)).

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités courantes. En dehors des cas décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section « Risques juridiques et gestion des litiges » aux pages 175 et 176 du Document d'Enregistrement Universel 2025, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces affaires ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement pourrait être demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un quelconque manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2025.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Diverses sociétés HSBC, qui fournissaient des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds dont les actifs étaient investis dans Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities ») ont été cités comme défendeurs dans le cadre d'actions en justice liées à la fraude de Madoff Securities. HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (« HTIE ») et/ou sa filiale Somers Dublin DAC (« Somers ») sont visés par des demandes conjointement à d'autres sociétés HSBC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe Dublin Branch).

Le trustee de Madoff Securities (le « Trustee ») a engagé des procédures judiciaires aux États-Unis contre diverses sociétés HSBC, y compris Somers, en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities aux sociétés HSBC d'un montant de 508 millions USD (plus intérêts). En septembre 2025, le tribunal des faillites du district sud de New York a rejeté certaines demandes (non liées à Somers) pour un montant de 324 millions USD. Le Trustee a interjeté appel. Les autres demandes du Trustee (y compris celles contre Somers) pour un montant de 184 millions USD, sont en instance.

Le Trustee a formé une demande contre diverses sociétés HSBC, y compris HTIE, devant la Haute Cour de justice d'Angleterre et du Pays de Galles (High Court of England and Wales) en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities à des sociétés HSBC. La demande n'a pas encore été signifiée et le montant réclamé n'a pas été précisé.

Enquêtes fiscales

Depuis 2023, le Parquet national financier français (« PNF ») enquêtait sur HSBC Continental Europe et la succursale de Paris de HSBC Bank plc, pour une présumée fraude fiscale en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading. En janvier 2026, HSBC Bank plc a conclu un accord avec le PNF afin de mettre un terme à l'enquête qui le visait. HSBC Bank plc a versé au total 302 millions EUR et cette affaire est désormais close. L'enquête qui visait HSBC Continental Europe a été close et aucune autre action n'a été engagée.

HSBC Bank plc et la succursale allemande de HSBC Continental Europe continuent de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading.

Notes annexes aux comptes sociaux

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de cette affaire, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

Autres enquêtes réglementaires, examens et litiges

HSBC Continental Europe et/ou certaines de ses sociétés affiliées font également l'objet d'un certain nombre d'autres enquêtes et examens, de demandes d'informations, d'investigations et de vérifications de la part de diverses autorités fiscales, divers organismes de réglementation, d'autorités chargées de la concurrence et de l'application de la loi, ainsi que des procédures judiciaires, incluant des litiges et autres contentieux en rapport avec diverses questions découlant de leurs activités et opérations.

À l'heure actuelle, HSBC Continental Europe ne s'attend pas à ce que la résolution finale de ces questions ait une incidence significative sur sa situation financière. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux procédures judiciaires et aux questions réglementaires, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue finale d'une ou de plusieurs affaires en particulier.

33 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Événements postérieurs à la clôture

Lors de sa séance du 24 février 2026, le Conseil d'Administration a décidé le versement d'un dividende de 5,20 EUR par action (soit une distribution d'environ 1,4 milliard EUR) au titre de l'exercice 2025. Ce dividende, s'il est approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte, sera payable après déduction de l'acompte sur dividende de 1,06 EUR par action déjà versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2025.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs entre le 31 décembre 2025 et la date d'approbation de ces états financiers par le Conseil d'Administration qui nécessiteraient un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2025

				Réser- ves et report à nou- veau avant affecta- tion du résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC Continental Europe et non rembour- sés	Mon- tants des cautions et avals fournis par HSBC Conti- nental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfi- ce net ou perte du dernier exer- cice)	Divi- dendes encaissés par HSBC Continen- tal Europe au cours de l'exercice		
(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital			Brute	Nette							
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe														
1 – Filiales (+ 50 %)														
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Affacturage	9 240	161 161	99,99	39 236	39 236	2 951 363	—	111 258	20 485	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Société de portefeuille	599	8 789	100,00	60 384	9 676	—	—	—	108	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SARL	Société de recouv- rement	7 619	1 554	99,98	16 262	9 168	—	—	—	(6)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)			SA	Gestion d'actifs	8 050	61 895	100,00	153 967	153 967	—	—	206 938	14 380	10 063
HSBC Services (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Société commerciale	2 242	456	100,00	36 877	1 970	—	—	—	(12)	—
Valeurs Mobilières Elysées, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Société de portefeuille	41 920	12 044	100,00	67 757	55 180	—	—	—	1 204	—
HLF 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Crédit-bail	168 528	108 677	100,00	281 756	281 756	7 323	—	—	21 187	20 780

Notes annexes aux comptes sociaux

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de participations	11 987	15 889	100,00	25 201	25 201	—	—	—	10 905	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	5 758	100,00	44 478	28 464	—	—	199	146	—
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 439	—	100,00	11 460	11 460	—	—	544	415	—
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	62 852	80,98	37 190	37 190	—	—	78 171	3 042	—
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	1	—	100,00	—	—	—	—	—	(616)	613
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street, Valletta, Malta	Public Limited company (SA)	Banque d'entreprises, assurance et gestion d'actifs	108 092	511 920	70,03	203 875	203 875	—	—	222 251	71 592	36 082
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. 18 Bd de Kockelscheuer, 1821 Gasperich Luxembourg	Limited Company (SA)	Banque privée	160 000	64 421	100,00	195 000	195 000	780 000	451 000	48 165	(14 943)	—
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) Filiales étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	—		—	—	—	4	—	—	—	—	—	—
b) Participations étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2025	
	Filiales m€	Autres entreprises liées m€
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	—	4 571
Créances sur les établissements de crédit	3 242	5 275
Opérations avec la clientèle	—	3 700
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	32
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	440	16 518
Opérations avec la clientèle	286	303
Dettes représentées par un titre	—	—
Autres passifs	—	3 899
Dettes subordonnées	—	2 895
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	2 216	25
Engagements de garantie donnés	—	2 103
Engagements sur titres donnés	—	—

Répartition et affectation des bénéfices

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents ¹	2 280	1 808
– bénéfice de l'exercice	(66)	499
Total (A)	2 214	2 307
Affectation des bénéfices		
– dividendes ²	1 381	—
– réserve légale	—	—
Total (B)	1 381	—
Report à nouveau (A – B)	833	2 307

1 La variation du report à nouveau s'explique par la dotation à la réserve légale de 25 millions EUR sur le bénéfice 2024.

2 Sous réserve de l'approbation par les actionnaires, le dividende sera mis en paiement à compter du 27 mars 2026, après déduction de l'acompte de 1,06 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 novembre 2025 et versé aux 265 583 192 actions émises à cette date.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2025 m€	2024 m€	2023 m€	2022 m€	2021 m€
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 328	1 328	1 062	1 062	491
Nombre d'actions émises	265 583 192	265 583 192	212 466 555	212 466 555	98 231 196
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	9 807	11 611	9 751	4 242	3 228
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	97	1 005	703	(352)	(2 042)
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(66)	499	671	275	(1 589)
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	0,4	2,7	2,2	(0,3)	(15,8)
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(0,2)	1,9	3,2	1,3	(16,2)
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	5,20	—	—	—	—
Personnel					
Nombre de salariés ¹	6 394	6 869	10 511	11 122	7 993
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	6 624	6 986	10 770	8 342	8 338
Montant de la masse salariale	641	614	662	641	629
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	188	187	246	230	245
Taxe sur les salaires et taxes diverses	24	22	31	36	63
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	13	11	6	—	—

1 Salariés inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2025 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2025
	m€
A – Titre d'investissement	880
Valeurs à revenu fixe	880
Bons du trésor	—
Autres effets publics	—
Titres du marché interbancaire	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Obligations et assimilés	880
Créances rattachées	—
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	20 864
Valeurs à revenu fixe	20 774
Bons du trésor	—
Autres effets publics	12 611
Titres du marché interbancaire	—
Billets de trésorerie	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Fonds Communs de créances	—
Obligations et assimilés	8 001
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	—
Créances rattachées	162
Valeurs à revenu variable	90
Actions et assimilés	90
Parts ou actions d'OPCVM	—
Total des titres d'investissement, de placement et de l'activité de portefeuille	21 744

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2025
	m€
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	64
Valeurs cotées à la cote officielle	—
Valeurs françaises non cotées	64
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	—
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	—
Valeurs étrangères non cotées	—
Total des créances rattachées	—
B – Parts dans les entreprises liées	1 358
Valeurs françaises cotées	—
Valeurs françaises non cotées	948
Valeurs étrangères cotées	—
Valeurs étrangères non cotées	410
Total des créances rattachées	—
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 422

États financiers sociaux



Sommaire

263	Compte de résultat social
264	Bilan social
265	Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres
265	Faits significatifs de l'exercice 2025

Notes annexes aux comptes sociaux

Sommaire

267	1	Principes, règles et méthodes comptables
272	2	Prêts et créances sur les établissements de crédit
272	3	Prêts et créances sur la clientèle
273	4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement
274	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées
275	6	Immobilisations incorporelles
275	7	Immobilisations corporelles et crédit-bail et location avec option d'achat
276	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
276	9	Autres actifs
276	10	Comptes de régularisation actif
277	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
277	12	Dépôts de la clientèle
277	13	Dettes représentées par un titre
278	14	Provisions
278	15	Autres passifs
278	16	Comptes de régularisation passif
278	17	Dettes subordonnées
279	18	Capital social
279	19	Capitaux propres
280	20	Engagements de retraites et autres avantages assimilés
281	21	Hors bilan
281	22	Opérations sur instruments financiers à terme
282	23	Marge d'intérêts
283	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
283	25	Ventilation des commissions
283	26	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
283	27	Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés
283	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
284	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
284	30	Résultats exceptionnels
284	31	Impôts courants et différés
285	32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
286	33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
286	34	Evénements postérieurs à la clôture
286	35	Autres informations
288		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
292		Répartition et affectation des bénéfices

États financiers sociaux



Sommaire

263	Compte de résultat social
264	Bilan social
265	Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres
265	Faits significatifs de l'exercice 2025

Notes annexes aux comptes sociaux

Sommaire

267	1	Principes, règles et méthodes comptables
272	2	Prêts et créances sur les établissements de crédit
272	3	Prêts et créances sur la clientèle
273	4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement
274	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées
275	6	Immobilisations incorporelles
275	7	Immobilisations corporelles et crédit-bail et location avec option d'achat
276	8	Dépreciations et provisions enregistrées en coût du risque
276	9	Autres actifs
276	10	Comptes de régularisation actif
277	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
277	12	Dépôts de la clientèle
277	13	Dettes représentées par un titre
278	14	Provisions
278	15	Autres passifs
278	16	Comptes de régularisation passif
278	17	Dettes subordonnées
279	18	Capital social
279	19	Capitaux propres
280	20	Engagements de retraites et autres avantages assimilés
281	21	Hors bilan
281	22	Opérations sur instruments financiers à terme
282	23	Marge d'intérêts
283	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
283	25	Ventilation des commissions
283	26	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
283	27	Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés
283	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
284	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
284	30	Résultats exceptionnels
284	31	Impôts courants et différés
285	32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
286	33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
286	34	Evénements postérieurs à la clôture
286	35	Autres informations
288		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
292		Répartition et affectation des bénéfices

États financiers sociaux

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	7 017	8 806
Intérêts et charges assimilées	23	(6 256)	(7 944)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		28	55
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(14)	(38)
Revenus des titres à revenu variable	24	86	619
Commissions (produits)	25	1 521	1 429
Commissions (charges)	25	(766)	(635)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	932	654
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	75	(90)
Autres produits d'exploitation bancaire		147	138
Autres charges d'exploitation bancaire		(50)	(28)
Produit net bancaire		2 720	2 966
Charges générales d'exploitation	28	(2 108)	(1 791)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(144)	70
Résultat brut d'exploitation		468	1 245
Coût du risque	8	(177)	(117)
Résultat d'exploitation		291	1 128
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	599	(349)
Résultat courant avant impôt		890	779
Résultats exceptionnels	30	(961)	13
Impôts courants et différés	31	5	(293)
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		(66)	499

États financiers sociaux

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		58 607	50 946
Effets publics et valeurs assimilées ¹	4	41 987	27 426
Créances sur les établissements de crédit ²	2	28 381	22 634
Opérations avec la clientèle ³	3	43 454	53 373
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	4	13 251	11 864
Actions et autres titres à revenu variable	4	7 063	6 415
Participations et autres titres détenus à long terme	5	64	62
Parts dans les entreprises liées	5	1 358	1 878
Crédit-bail et location avec option d'achat	7	11	32
Immobilisations incorporelles ⁴	6	251	113
Immobilisations corporelles	7	65	84
Autres actifs	9	14 922	20 755
Comptes de régularisation	10	39 796	39 056
Total de l'actif		249 210	234 638
Hors bilan			
Engagements financiers donnés	21	61 224	60 036
Engagements de garantie donnés	21	20 632	19 273
Engagements sur titres donnés		34 006	30 312

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Banques centrales et office des chèques postaux		5	14
Dettes envers les établissements de crédit ²	11	26 926	20 276
Opérations avec la clientèle ³	12	105 258	97 977
Dettes représentées par un titre	13	25 160	25 821
Autres passifs ¹	15	45 937	38 296
Comptes de régularisation	16	30 423	36 563
Provisions	14	468	270
Dettes subordonnées	17	3 369	3 407
Capital souscrit	18 & 19	1 328	1 328
Primes d'émission	19	7 291	7 291
Réserves	19	1 113	1 088
Provisions réglementées		—	—
Report à nouveau ⁵	19	2 280	1 808
Résultat de l'exercice	19	(66)	499
Acompte sur dividende		(282)	—
Total du passif		249 210	234 638
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	522	1 052
Engagements de garantie reçus	21	697	7 379
Engagements sur titres reçus		52 214	35 976

1 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.

2 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 2 et Note 11.

3 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 3 et Note 12.

4 Inclut la capitalisation des actifs incorporels conçus en interne des années précédentes.

5 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultats comptables		
Globaux	(66)	499
– par action (en euros) ¹	(0,25)	1,88
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2025) (après affectation du résultat pour 2024)		
– variation de l'écart de réévaluation	—	—
– variation des réserves et du report à nouveau	499	671
– affectation du résultat de l'exercice précédent	499	671
– répartition des bénéfices	—	—
– ajustement du report à nouveau à l'ouverture ²	(2)	(20)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	—	—
– acquisitions / cessions	—	—
Variation de la situation nette globale	497	651
– par action (en euros) ¹	1,87	2,45
Dividende proposé		
– global	1 381	—
– par action (en euros) ¹	5,2	—

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 265 583 192 pour 2025 et 265 583 192 pour 2024.

2 Ajustement du report à nouveau des succursales sur les années précédentes.

Faits significatifs de l'exercice 2025

Activité

Le produit net bancaire s'élève à 2 720 millions EUR, en baisse de 246 millions EUR d'une année sur l'autre, principalement en raison de la réduction des dividendes versés à la succursale allemande par ses filiales, une diminution qui a été en partie compensée par des variations de la valeur de marché positives sur les titres de transaction.

Les charges générales d'exploitation s'inscrivent en hausse de 317 millions EUR à 2 108 millions EUR, reflétant principalement une provision pour restructuration en France et en Allemagne et l'augmentation des refacturations intra-groupe.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles totalisent 144 millions EUR, soit une hausse de 213 millions EUR, qui s'explique dans une large mesure par la reprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition de 116 millions EUR en 2024 à la suite de la cession des activités de banque de détail et de l'amortissement supplémentaire de 47 millions EUR des logiciels conçus en interne capitalisés ainsi que de la dépréciation de la succursale allemande de 63 millions EUR en 2025.

Le coût du risque de crédit s'élève à 177 millions EUR (hausse de 60 millions EUR), une progression d'une année sur l'autre due à l'augmentation des provisions de stage 3 en France et des succursales de 110 millions EUR, partiellement compensée par une réduction de la dépréciation de 50 millions EUR au sein de la succursale allemande.

Les gains ou pertes sur les cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme s'établissent à un gain de 599 millions EUR, contre une perte de 349 millions EUR en décembre 2024. Les gains en 2025 proviennent principalement de la cession avant impôt des activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France) et des activités de banque privée en Allemagne, ainsi que de la non-survenance des pertes des exercices précédents imputables à la dépréciation de l'écart d'acquisition en France et à la dépréciation de l'investissement de la succursale allemande dans HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.

Les résultats exceptionnels enregistrent une perte de 961 millions EUR, contre un gain de 13 millions EUR en 2024, principalement en raison de la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Les impôts courants et différés constituent un crédit d'impôt de 5 millions EUR (2024 : charge de 293 millions EUR), dû principalement à un crédit d'impôt de 158 millions EUR en France résultant de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes fiscales et de provisions pour restructuration comptabilisées au cours de l'exercice, contrebalancés par une charge d'impôt de 153 millions EUR pour les succursales.

La perte nette de l'exercice s'établit à 66 millions EUR contre un bénéfice de 499 millions EUR en décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 249 milliards EUR contre 235 milliards EUR au 31 décembre 2024.

Cessions d'activités

Portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France

À la suite de la cession de ses activités de banque de détail en France le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a conservé son portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts, d'une valeur comptable de 7,1 milliards EUR au moment de la cession. Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de son portefeuille conservé à un consortium composé de Rothesay Life Plc et CCF. La finalisation de la transaction s'est traduite par une perte avant-impôt de 1,1 milliard EUR comptabilisées dans les résultats exceptionnels.

Activités d'assurance vie en France

Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités d'assurance vie en France, à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. La finalisation de la transaction s'est traduite par un gain avant-impôt de 450 millions EUR comptabilisé à la ligne « cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme ».

Activités de banque privée en Allemagne

Le 3 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités de banque privée en Allemagne à BNP Paribas. La finalisation de la transaction s'est traduite par un gain avant-impôt de 149 millions EUR comptabilisé à la ligne « cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme ».

► Pour plus d'informations, se reporter à la section « Notes annexes aux comptes consolidés » à la Note 1.3 Événements significatifs de l'année.

Comptabilisation d'une provision pour restructuration

Le 14 mai 2025, à la suite des annonces du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe a proposé des changements le concernant qui reflètent l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de HSBC. Cette stratégie vise à simplifier l'organisation pour la rendre plus agile et à regrouper les activités de banque d'entreprises et celles de banque de financement, d'investissement et de marchés. Ce projet, qui concerne 10 pays, a fait l'objet d'une consultation avec le Comité d'entreprise européen. Des consultations locales ont également été menées en France (à travers un plan de sauvegarde de l'emploi intégrant un programme de départs volontaires) et en Allemagne avant sa mise en œuvre. En 2025, HSBC Continental Europe a comptabilisé 231 millions EUR de charges de restructuration en lien avec ces mesures, essentiellement des indemnités de fin de contrat.

Émissions et remboursements

En février 2025, HSBC Continental Europe a remboursé des obligations perpétuelles à taux variable précédemment comptabilisées en fonds propres de catégorie 2 (« Tier 2 ») d'un montant total de 16 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement, cinq ans avant l'échéance, pour un montant de 500 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 pour HSBC Bank plc avec une maturité de onze ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen) émis par la succursale allemande, pour un montant de 10 millions EUR et arrivant à échéance en juin 2028.

En juin 2025, HSBC Continental Europe a remboursé deux autres prêts à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen) émis par la succursale allemande, pour un montant de 10 millions EUR et 5 millions EUR respectivement, tous deux arrivant à échéance en juillet 2025.

Notes annexes aux comptes sociaux

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

Le règlement ANC 2022-06, entré en vigueur le 1er janvier 2025, n'a eu aucun impact sur les états financiers de HSBC Continental Europe.

(a) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ; et
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix d'acquisition et les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À la date de clôture, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat. Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

À la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition par politique comptable adoptée par HSBC Continental Europe selon Art. 2371-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Selon l'article 2332-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises de différence mentionnés à l'alinéa précédent, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Les gains provenant des opérations de couverture affectées sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition par politique comptable adoptée par HSBC Continental Europe selon Art. 2371-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Selon l'article 2342-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Selon l'article 2352-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, à chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une « dotation pour dépréciation » sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Ces titres sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Cette rubrique regroupe les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Selon l'article 2352-6 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, pour les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, cotées ou non, la valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. À condition que leur évolution ne résulte pas de circonstances accidentelles, les éléments suivants peuvent être pris en compte pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse des derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Opérations de pension livrée et transactions assimilées

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2413-1 à 2413-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444, les opérations de buy and sell back ainsi que les opérations de prêts et emprunts de titres garanties par des dépôts cash sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(b) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément aux articles 2222-1 à 2222-2 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ; et
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application des articles 2221-8 à 2231-3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne « Coût du risque ».

(c) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension.

(d) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(e) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Notes annexes aux comptes sociaux

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition.

(f) Positions de change / Opérations en devises

Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

Précisons que les établissements assujettis comptabilisent les opérations de change au comptant ainsi que les autres opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées. Sont considérées comme opérations de change au comptant pour l'application du présent titre les opérations d'achat ou de vente de devises dont les parties ne diffèrent pas le dénouement ou ne le diffèrent qu'en raison du délai d'usage.

À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif ou hors bilan sont évalués au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Le cours de marché applicable aux éléments d'actif, de passif et aux engagements de change au comptant est le cours au comptant de la devise concernée. Le cours de marché applicable aux engagements de change à terme est le cours à terme restant à courir de la devise concernée.

(g) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(h) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé « actif sous-jacent » au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

À la conclusion du contrat, le montant notionnel de « l'actif sous-jacent » sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des Credit Default Swaps (« CDS ») ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ; et
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de trading).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés prorata temporis. Il en est ainsi notamment pour les swaps négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article

Notes annexes aux comptes sociaux

2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées prorata temporis.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de swaps de transaction sont évalués en valeur de marché après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La juste valeur des contrats doit prendre en compte le risque de contrepartie lié auxdits contrats.

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(i) Comptabilisation initiale et mesure ultérieure des immobilisations corporelles et incorporelles

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

HSBC Continental Europe est en conformité avec le règlement n° 2014-03 de l'ANC pour la comptabilisation initiale, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles.

Immeubles d'exploitation

Pour les immeubles d'exploitation, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant a minima les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues sont déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IFRS 16 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ; et
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels sont affectés ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion.

2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	28 381	22 634
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée	10	10
Netting titres reçus en pension livrée	46 274	31 880
Total avant netting - brut	74 665	54 524
À vue	2 924	3 051
À terme	71 560	51 303
≤ 3 mois	68 323	49 735
> 3 mois et ≤ 1 an	1 570	103
> 1 an et ≤ 5 ans	1 560	1 238
> 5 ans	107	227
Créances rattachées	181	170
Total général	74 665	54 524
– dont :		
titres reçus en pension livrée	65 531	46 490
prêts subordonnés	—	—

3 Prêts et créances sur la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	43 454	53 373
Netting titres reçus en pension livrée	9 662	5 287
Total avant netting – brut	53 116	58 660
Créances commerciales	2 705	2 609
Comptes ordinaires débiteurs	3 492	3 420
Autres concours à la clientèle	46 919	52 631
Total	53 116	58 660
– dont :		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	2 875	3 533
titre reçus en pension livrée	20 001	16 718

Ventilation des encours par qualité de crédit

	31 décembre 2025				31 décembre 2024
	Encours sains m€	Encours douteux m€	Dépréciation sur encours douteux m€	Total m€	Total m€
Crédits aux particuliers	1	9	(3)	7	5 997
Crédits à la clientèle financière	6 275	156	(39)	6 392	5 724
Crédits à la clientèle non financière	25 882	977	(372)	26 487	29 905
Titres reçus en pension livrée	20 001	—	—	20 001	16 718
Créances rattachées	223	6	—	229	316
Total	52 382	1 148	(414)	53 116	58 660
– dont :					
prêts subordonnés	—	—	—	—	—
créances douteuses non compromises brutes				1 058	1 360
créances douteuses compromises brutes				90	77
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				(361)	(297)
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				(53)	(37)

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
À vue	4 157	3 917
À terme	48 730	54 427
≤ 3 mois	22 899	18 264
> 3 mois et ≤ 1 an	5 796	6 480
> 1 an et ≤ 5 ans	17 603	21 075
> 5 ans	2 432	8 608
Créances rattachées	229	316
Total	53 116	58 660

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2025 Valeur nette comptable m€	31 décembre 2024 Valeur nette comptable m€
Effets publics et valeurs assimilées	43 193	29 557
– Titres de transaction	25 558	19 561
– Titres de placement	12 610	9 519
– Titres d'investissement	4 927	399
– Créances rattachées	98	78
– dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	1 206	2 131
Effets publics et valeurs assimilées après netting	41 987	27 426
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 251	11 864
Titres de transaction	4 306	1 707
– titres cotés	4 306	1 707
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	—	—
Titres de placement	8 001	9 280
– obligations cotées	5 905	6 884
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 096	2 396
Titres d'investissement	879	812
– obligations cotées	—	—
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	879	812
Créances rattachées	65	65
– dont :	—	—
titres subordonnés	—	100
titres empruntés	287	101
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	7 063	6 415
Titres de transaction	6 973	6 320
– actions cotées	6 904	6 271
– actions et autres titres non cotés	69	49
Titres de placement	80	85
– actions cotées	—	—
– actions et autres titres non cotés	80	85
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	10	10
– TAP cotés	—	—
– TAP non cotés	10	10
Total	63 507	47 836

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Effets publics et valeurs assimilées	43 193	29 557
≤ 3 mois	1 588	1 890
> 3 mois et ≤ 1 an	8 077	2 292
> 1 an et ≤ 5 ans	17 240	10 636
> 5 ans	16 190	14 661
Créances rattachées	98	78
Total	43 193	29 557
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 251	11 864
≤ 3 mois	2 542	2 292
> 3 mois et ≤ 1 an	1 605	1 389
> 1 an et ≤ 5 ans	6 435	5 865
> 5 ans	2 604	2 253
Créances rattachées	65	65
Total	13 251	11 864

Notes annexes aux comptes sociaux

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur nette comptable m€	Valeur estimée m€	Valeur nette comptable m€	Valeur estimée m€
Effets publics et valeurs assimilées	12 610	12 768	9 519	9 640
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 001	8 013	9 280	9 232
Actions et autres titres à revenu variable	10	12	10	14
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	20 621	20 793	18 809	18 886

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1a.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

	31 décembre 2025		
	Avant provisions m€	Provisions nettes de couverture m€	Plus-values/ moins-values nettes m€
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP	252	—	252
– effets publics et valeurs assimilées	207	—	207
– obligations et autres titres à revenu fixe	43	—	43
– actions et autres titres à revenu variable	2	—	2
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP	102	22	80
– effets publics et valeurs assimilées	60	11	49
– obligations et autres titres à revenu fixe	40	9	31
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	2	2	—

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 259,6 millions EUR pour 2025 et à 93,8 millions EUR pour 2024.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2025 ou en 2024. Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	Valeur nette comptable m€	Valeur nette comptable m€
Titres de participation	35	33
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	35	33
– établissements de crédit	6	6
– autres	29	27
Autres titres détenus à long terme	29	29
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	29	29
– établissements de crédit	—	—
– autres	29	29
Parts dans les entreprises liées	1 358	1 878
Titres cotés	204	—
– établissements de crédit	204	—
– autres	—	—
Titres non cotés	1 154	1 878
– établissements de crédit	501	705
– autres ¹	653	1 173
Créances rattachées	—	—
Total	1 422	1 940

Notes annexes aux comptes sociaux

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Valeur brute au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	2 297	2 493
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	–	22
– cessions / réductions de capital ¹	(520)	(218)
– incidence des différences de conversion	–	–
– autres mouvements / fusions	–	–
Valeur brute au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 777	2 297
Dépréciation au 1^{er} janvier	(357)	(294)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	–	(235)
– reprises de dépréciations	2	172
– autres mouvements	–	–
– incidence des différences de conversion	–	–
Dépréciations au 31 décembre	(355)	(357)
Créances rattachées	–	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 422	1 940

1 Dont la cession de l'investissement dans les activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), pour 514 millions EUR.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Valeur brute au 1^{er} janvier	464	534
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements ¹	154	(4)
– acquisitions d'immobilisations	160	58
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(4)	(124)
Valeur brute au 31 décembre	774	464
Amortissements au 1^{er} janvier	351	452
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ²	129	28
– transferts et autres mouvements ¹	60	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(17)	(129)
Amortissements au 31 décembre	523	351
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre	251	113

1 Principalement liés à la capitalisation de coûts de logiciels conçus en interne de 154 millions EUR (bruts). Ces coûts remplissaient les critères pour être comptabilisés à titre d'actif, mais avaient été comptabilisés en charges au lieu d'être capitalisés et immédiatement dépréciés lorsqu'ils avaient été encourus, tandis que le test de dépréciation réalisé sur les actifs non financiers indique une valeur comptable inférieure à la valeur d'utilité (au 31 décembre 2024 : valeur brute : 154 millions ; amortissement cumulé : 59 millions EUR ; dépréciation : 95 millions EUR). À compter du 1^{er} janvier 2025, à la suite de la révision de la structure des segments d'activité de HSBC Continental Europe et de l'amélioration des prévisions des flux de trésorerie, le test de dépréciation indique une reprise de dépréciation de 95 millions EUR, comptabilisée en tant que résultat exceptionnel (Note 30).

2 Inclut une dépréciation dans la succursale allemande de 51 millions EUR.

7 Immobilisations corporelles et crédit-bail et location avec option d'achat

Immobilisations corporelles	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Valeur brute au 1^{er} janvier	391	710
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	–	–
– acquisitions d'immobilisations	14	8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(3)	(327)
Valeurs brutes au 31 décembre	402	391
	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Amortissements au 1^{er} janvier	307	613
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ¹	39	25
– transferts et autres mouvements	1	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(10)	(331)
Amortissements au 31 décembre	337	307
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	65	84

1 Incluent une dépréciation dans la succursale allemande de 19 millions EUR.

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Terrains et constructions d'exploitation	8	8
Terrains et constructions hors exploitation	—	—
Autres immobilisations corporelles	57	76
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	65	84

Crédit-bail et location avec option d'achat

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Immobilisation en cours	—	—
Valeurs brutes ¹	97	206
Amortissements	(86)	(174)
Créances rattachées	—	—
Total	11	32

1 Comprennent des machines de construction et outillages pour 48 millions EUR, des véhicules pour 30 millions EUR et d'autres équipements pour 19 millions EUR.

Au 31 décembre 2025, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 15 millions EUR (42 millions EUR en 2024) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 3 millions EUR (9 millions EUR en 2024).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1 ^{er} janvier 2025 m€	Dotations m€	Reprises utilisées m€	Reprises disponibles m€	Autres variations m€	Encours au 31 décembre 2025 m€
Dépréciations sur les prêts bancaires et autres prêts à la clientèle (hors intérêts douteux)	334	207	(78)	(49)	1	415
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature	38	26	(8)	(24)	—	32
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	372	233	(86)	(73)	1	447

Coût du risque

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux)	(172)	(109)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	(6)	(10)
– récupération sur créances amorties	1	2
Total coût du risque	(177)	(117)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	(5)	(58)
non couvertes sur engagements par signature	—	—
couvertes par des provisions	(86)	(348)

9 Autres actifs

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	14 922	20 755
Netting du collatéral associé aux dérivés	8 192	2 312
Total avant netting	23 114	23 067
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	376	319
débiteurs divers et autres comptes d'actif	22 738	22 748

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	39 796	39 056
Netting des dérivés	13 538	14 834
Netting du collatéral associé aux dérivés	421	—
Total avant netting	53 754	53 890
– dont :		
comptes d'encaissement	49	70
autres comptes de régularisation ¹	53 705	53 820

1 Dont valeur de marché des dérivés : 51 812 millions EUR en 2025 (2024 : 52 112 millions EUR).

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Répartition des opérations par échéance contractuelle résiduelle

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	26 926	20 276
Netting titres donnés en pension livrée	46 274	31 880
Total avant netting	73 200	52 156
À vue	13 952	10 694
À terme	59 138	41 359
≤ 3 mois	11 350	7 909
> 3 mois et ≤ 1 an	531	529
> 1 an et ≤ 5 ans	46 681	32 379
> 5 ans	576	542
Dettes rattachées	110	103
Total	73 200	52 156
– dont : titres donnés en pension livrée	56 594	38 926

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	105 258	97 977
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée	10	10
Netting titres donnés en pension livrée	9 662	5 287
Total avant netting	114 930	103 274
Dépôts à vue	52 005	50 611
Comptes à régime spécial à vue	32	48
Comptes à régime spécial à terme	—	—
Comptes à terme	48 883	41 811
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	100 920	92 470
Titres donnés en pension livrée	13 828	10 596
Dettes rattachées	182	208
Total des comptes créditeurs de la clientèle	114 930	103 274

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
À vue	52 036	50 659
À terme	62 712	52 407
≤ 3 mois	57 493	48 747
> 3 mois et ≤ 1 an	4 994	3 148
> 1 an et ≤ 5 ans	53	346
> 5 ans	172	166
Dettes rattachées	182	208
Total	114 930	103 274

13 Dettes représentées par un titre

Répartition des dettes représentées par un titre par type

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Bons de caisse	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 835	9 860
Emprunts obligataires	14 915	15 587
Dettes rattachées	410	374
Total	25 160	25 821

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Dettes représentées par un titre	24 750	25 447
≤ 3 mois	3 887	2 541
> 3 mois et ≤ 1 an	2 807	4 187
> 1 an et ≤ 5 ans	10 933	10 121
> 5 ans	7 123	8 598
Dettes rattachées	410	374
Total	25 160	25 821

14 Provisions

	Encours au 1 ^{er} janvier 2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2025
	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Provisions pour engagements et litiges	39	26	(8)	(23)	(1)	33
Autres provisions ¹	231	270	(36)	(32)	2	435
Total	270	296	(44)	(55)	1	468

1 Dotations aux provisions principalement liées aux provisions pour restructuration : 156 millions EUR pour la France, 63 millions EUR pour la succursale allemande et 12 millions EUR pour d'autres succursales. Veuillez vous référer à la section Faits significatifs de l'exercice 2025 à la page 265 pour plus d'informations.

15 Autres passifs

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	45 937	38 296
Netting du collatéral associé aux dérivés	421	2 312
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	1 206	2 131
Total avant netting	47 564	42 739
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	44	314
créditeurs divers et autres ¹	18 693	16 788
titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	28 827	25 637

1 Dont dépôts de garantie en espèces sur instruments financiers reçus en 2025 : 18 113 millions EUR, contre 13 782 millions EUR en 2024.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total après netting	30 423	36 563
Netting des dérivés	13 538	14 834
Netting du collatéral associé aux dérivés	8 192	—
Total avant netting	43 961	51 397
– dont :		
comptes de décaissement	32	29
autres comptes de régularisation ¹	52 120	51 368

1 Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 51 144 millions EUR en 2025 et 50 321 millions EUR en 2024.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Titres subordonnés remboursables	—	25
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	—	16
Emprunts subordonnés (à terme ou à durée indéterminée)	3 335	3 335
Dettes rattachées	34	31
Total	3 369	3 407

Émissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Titres subordonnés remboursables¹	07.07.2005	07.07.2025	Taux fixe	EUR	—	10
	08.07.2005	08.07.2025	Taux fixe	EUR	—	5
	25.06.2002	26.06.2028	Taux fixe	EUR	—	10
Titres subordonnés à durée indéterminée¹	22.07.1985	Perpétuelle	TMO – 0.25	FRF	—	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)¹					—	41

1 En 2025, remboursement intégral des titres subordonnés.

Notes annexes aux comptes sociaux

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Emprunts subordonnés						
Emprunts à durée indéterminée ¹	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	300	300
	18.12.2024	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	250	250
	18.03.2022	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	250
	06.12.2016	Perpétuelle	Taux variable	EUR	235	235
	23.01.2019	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
Emprunts subordonnés ²	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	—	500
	08.12.2023	08.12.2034	Taux variable	EUR	200	200
	29.01.2024	29.01.2035	Taux variable	EUR	400	400
	21.03.2024	21.03.2035	Taux variable	EUR	300	300
	10.12.2024	10.12.2036	Taux variable	EUR	500	500
	22.05.2025	22.05.2036	Taux variable	EUR	500	—
Dettes rattachées					34	31
Total (y compris dettes rattachées)					3 369	3 366

1 Tier 1 additionnel : le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou « Additional Tier 1 ») est possible à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions, à l'exception de deux dettes émises par la succursale allemande en 2016 et 2019 d'un montant de 435 millions EUR, dont le remboursement est possible uniquement en totalité.

2 Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions.

► Pour plus d'informations, voir les informations publiées au titre du Pilier 3 par HSBC Continental Europe.

18 Capital social

	2025		2024	
(Actions de 5 euros de nominal)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} janvier	265 583 192	1 327 916	212 466 555	1 062 333
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	—	—	53 116 637	265 583
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	265 583 192	1 327 916	265 583 192	1 327 916

Droits de vote

Au 31 décembre 2025, le total des droits de vote s'établit à 265 583 192.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Capital souscrit	1 328	1 328
Prime d'émission	7 291	7 291
Réserves	1 113	1 088
– réserve légale	110	85
– réserve des plus-values à long terme	405	405
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	290	290
– écart de réévaluation sur coût des services passés	—	—
Report à nouveau ¹	2 280	1 808
Acomptes sur dividende	(282)	—
Provisions réglementées	—	—
Résultat de la période	(66)	499
Capitaux propres	11 664	12 014

1 Avant affectation à la distribution de dividendes et/ou à la réserve légale de l'année en cours.

Variation des capitaux propres

	31 décembre 2025 m€
Solde au 1^{er} janvier	12 014
Résultat de la période	(66)
Augmentation de capital	—
Prime d'émission	—
Acompte sur dividendes ¹	(282)
Autres	(2)
Solde au 31 décembre	11 664

1 Acompte sur dividende de 282 millions EUR versé en octobre 2025.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Engagements de retraites et autres avantages assimilés

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Provision pour engagements sociaux	(48)	10

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges étaient les suivantes :

France (en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2025	3,50	2,00	2,00	2,85
Au 31 décembre 2024	3,25	2,00	2,00	2,92

Allemagne (en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2025	4,12	2,10	2,10	2,10
Au 31 décembre 2024	3,41	2,25	2,25	2,25

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	324	373
Juste valeur des actifs des régimes	(372)	(363)
Passif/actif net comptabilisé	(48)	10

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Passif/actif net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite m€	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi m€	Passif/actif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi m€
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1^{er} janvier 2025	(363)	373	10
Coûts des services rendus	—	(5)	(5)
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(11)	12	1
Effets de revalorisation	1	(22)	(21)
Prestations versées	1	(18)	(17)
Autres	—	(16)	(16)
Au 31 décembre 2025	(372)	324	(48)

Notes annexes aux comptes sociaux

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2025			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
	m€	m€	m€	m€
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	(372)	362	10	—
– actions	(3)	3	—	—
– titres	(227)	227	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	(142)	132	10	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	61 224	60 036
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	8 933	8 327
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur de la clientèle	52 291	51 709
– ouvertures de crédits confirmés	52 212	51 646
– acceptations à payer et divers	79	63
Engagements reçus	522	1 052
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	522	1 052
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	20 632	19 273
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 636	3 216
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	16 996	16 057
Engagements reçus	697	7 379
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre ¹	697	7 379

1 Principalement liés à la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2025 m€
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	—
Créances données en garantie 3G (Gestion Globale des Garanties) et TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées)	2 875
Créances données en garantie CCBM (Modèle de Banque Centrale Correspondante)	—
Titres donnés en garantie	4 026
Total	6 901

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€
Opérations fermes	8,9	35	4 539	4 574	2,0	34	5 193	5 227
Opérations sur marchés organisés	—	—	115	115	—	—	99	99
– contrats de taux	—	—	83	83	—	—	69	69
– contrats de change	—	—	10	10	—	—	14	14
– indices et actions	—	—	22	22	—	—	16	16
Opérations de gré à gré	8,9	35	4 424	4 459	2,0	34	5 094	5 128
– futures de taux	—	—	416	416	—	—	627	627
– swaps de taux	9,3	35	2 918	2 953	1,8	34	3 368	3 402
– swaps de devises et swaps cambistes	(0,1)	—	183	183	(0,1)	—	172	172
– autres contrats à terme	(0,3)	—	907	907	0,3	—	927	927
Opérations conditionnelles	(2,2)	—	449	449	(1,4)	—	497	497
Opérations sur marchés organisés	(0,9)	—	178	178	(0,8)	—	191	191
– options de taux	—	—	—	—	—	—	—	—
– options de change	—	—	81	81	—	—	94	94
– autres options	(0,9)	—	97	97	(0,8)	—	97	97
Opérations de gré à gré	(1,3)	—	271	271	(0,6)	—	306	306
– Caps et floors	(0,2)	—	77	77	—	—	98	98
Swaptions et options	(1,1)	—	194	194	(0,6)	—	208	208
– achetés	(1,1)	—	99	99	(0,6)	—	109	109
– vendus	—	—	95	95	—	—	99	99
Total des opérations sur instruments financiers à terme	6,7	35	4 988	5 023	0,6	34	5 690	5 724

1 Montant des notionnels.

Notes annexes aux comptes sociaux

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Montant des notionnels	md€	md€
Contrats de couverture individualisée ¹	9	8
Contrats de couverture globale ²	26	26
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 918	3 368
Opérations de marché en position isolée	—	—

- 1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie « Contrats de couverture individualisée » ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif.
- 2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de « Gestion globale du risque de taux » ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt du portefeuille d'actifs et de passifs de la banque.

Instruments financiers à terme : durée restant à courir

	31 décembre 2025			
(en milliards d'euros)	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments financiers de :	md€	md€	md€	md€
– devises	59	300	19	378
– taux	1 186	1 362	1 149	3 697
– autres	977	(32)	3	948
Total	2 222	1 630	1 171	5 023

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	9 973	12 378
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	9 414	11 901
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	559	477
B – Autres contrats	2 478	2 579
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	2 422	2 545
– contrats sur taux d'intérêts	242	254
– contrats sur devises	1 181	1 241
– contrats sur actions	849	893
– contrats de dérivés de crédit	1	1
– contrats sur produits de base	149	156
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	56	34
– contrats sur taux d'intérêts	—	—
– contrats sur devises	56	34
– contrats sur actions	—	—
Total des équivalents risque de crédit	12 451	14 957
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	4 014	4 488

Effets des compensations sur les équivalents risque de crédit

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Equivalents risques avant compensation	126 665	108 652
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(113 392)	(93 025)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(822)	(670)
Equivalents risques après compensation	12 451	14 957

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	3 208	4 818
Clientèle	2 810	3 051
Obligations et autres titres à revenu fixe	999	937
Total	7 017	8 806
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	(1 832)	(2 806)
Clientèle	(3 190)	(3 645)
Dettes subordonnées	(174)	(206)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(1 060)	(1 287)
Total	(6 256)	(7 944)

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	17	16
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	—	—
Parts dans les entreprises liées	69	603
Total	86	619

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Commissions		
Produits	1 521	1 429
Sur opérations avec les établissements de crédit	126	123
Sur opérations avec la clientèle	126	126
Sur opérations de change	24	21
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	300	307
Sur prestations de services pour compte de tiers	626	527
Sur engagements	264	260
Autres commissions	55	65
Charges	(766)	(635)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(78)	(69)
Relatives aux opérations sur titres	(488)	(379)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(1)	—
Sur prestations de service pour compte de tiers	(166)	(164)
Sur engagements	(6)	(8)
Autres commissions	(27)	(15)
Total des commissions	755	794

26 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Résultats		
Titres de transaction	1 319	419
Opérations de change	417	353
Instruments financiers à terme	(804)	(118)
Total	932	654

27 Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Titres de placement		
Plus et moins-values	16	(48)
Dépréciation :	59	(43)
– dotations	(70)	(168)
– reprises	129	125
Titres de placement (activité de portefeuille)		
Plus et moins-values	—	1
Dépréciation :	—	—
– dotations	—	—
– reprises	—	—
Total	75	(90)

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(791)	(757)
Charges de retraite	(72)	(76)
Participation et intéressement	(12)	(10)
Total frais de personnel	(875)	(843)
Autres frais administratifs	(1 233)	(948)
Total des charges générales d'exploitation	(2 108)	(1 791)

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2025, la provision s'élève à 13,64 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles ¹	146	(115)
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ²	453	(234)
Total	599	(349)

1 Principalement liés à la cession des activités de banque privée en Allemagne en 2025.

2 Comprennent le gain avant impôt de la cession des activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), pour 450 millions EUR en 2025.

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Gain/perte exceptionnel(le)		
Gain/perte sur cession d'une ligne d'activité principale ¹	(1 056)	9
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation	—	—
Coûts de la vente	—	4
Correction d'erreur ²	95	—
Autres	—	—
Total	(961)	13

1 Principalement lié à la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Impact de la correction d'erreur liée à la capitalisation d'actifs incorporels décrit dans la Note 6.

31 Impôts courants et différés

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Impôts courants		
À taux normal	(172)	(119)
À taux réduit	—	—
Impôts différés	177	(174)
Total	5	(293)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux français retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	2026 %	2025 %	2024 %
Impôts courants ¹	25,00	25,00	25,00
Taux réduit (imposition PVLT) ²	3,1	3,1	3,1
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC) ³	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque) ³	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2025	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2026	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2027	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2028	25,00	25,00	25,00
ID taux réduit si retournement en 2025	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2026	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2027	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2028	3,1	3,1	3,1

1 Taux standard de 25 % (hors CSB de 3,3 %).

2 Conformément à la législation fiscale française, les plus-values sur cession d'actions enregistrées comme des titres de participation selon le référentiel comptable français et détenues depuis au moins deux ans, sont imposables en France au taux effectif de 3,1 % (soit 12 % de la plus-value au taux standard de 25,83 %).

3 Le régime est soumis à des conditions spécifiques.

Les bénéfices de HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels ces bénéfices sont réalisés. La charge d'impôt la plus importante concerne la France où le taux applicable d'impôt sur les sociétés était de 25 % en 2024 et 2025. La contribution sociale sur les bénéfices est maintenue à 3,3 % sur la base de l'impôt sur les sociétés, ce qui porte le taux d'imposition effectif à 25,83 %.

Le taux d'imposition effectif final varie en fonction de la contribution des entités hors de France, notamment l'Allemagne, dont le taux d'imposition en 2025 est de 31,4 %, ainsi que d'autres succursales européennes. Comme prévu dans la Loi de finances allemande 2025, le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit de 1 % chaque année à compter de 2028 jusqu'en 2032, ce qui entraînera une réduction totale de 5 %.

Une surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés a été instaurée par la Loi de finances française 2025 pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 1 milliard EUR. Bien que le chiffre d'affaires du groupe d'intégration fiscale français ait dépassé ce seuil en 2025, celui-ci n'est pas assujéti à la surtaxe en raison de ses résultats fiscaux négatifs au titre de 2024 et 2025.

La Loi de finances française 2026 prolonge la surtaxe d'une année supplémentaire. En 2026, un taux de 20,6 % s'appliquera aux sociétés réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1,5 milliard EUR et 3 milliards EUR, et de 41,2 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 3 milliards EUR.

Impôt courant

Le compte de résultat affiche une charge d'impôt courant de 172 millions EUR en 2025 (2024 : 119 millions EUR), qui s'explique principalement par l'effet de la charge d'impôt enregistrée par les succursales de HSBC Continental Europe de 195 millions EUR (2024 : 160 millions EUR), dont notamment 101 millions EUR ont été constatés par l'Allemagne, 30 millions EUR par les Pays-Bas, 20 millions EUR par l'Irlande et 19 millions EUR par le Luxembourg. Ces charges d'impôt sont compensées par un crédit d'impôt en France de 24 millions EUR.

Impôt différé

L'exercice 2025 se solde par un crédit d'impôt différé de 177 millions EUR (2024 : charge de 174 millions EUR), qui s'explique principalement par le crédit d'impôt différé de la seule entité HSBC Continental Europe France de 134 millions EUR, y compris la comptabilisation de 100 millions EUR d'actif d'impôt différé sur des pertes reportables.

Au 31 décembre 2025, l'actif d'impôt différé net était de 834 millions EUR, contre 658 millions EUR au 31 décembre 2024. Cet actif d'impôt différé net comprend 672 millions EUR en France, 155 millions EUR pour l'Allemagne et 7 millions EUR pour les autres succursales européennes de HSBC Continental Europe.

L'actif d'impôt différé net en France de 672 millions EUR s'explique principalement par des pertes reportables des années précédentes de 601 millions EUR (2024 : 501 millions EUR). En 2025, la Direction a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale français, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Les impôts différés non comptabilisés du groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 313 millions EUR (déficits fiscaux non reconnus : 1 210 millions EUR) au 31 décembre 2025 (2024 : 177 millions EUR (déficits fiscaux non reconnus : 685 millions EUR)).

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités courantes. En dehors des cas décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section « Risques juridiques et gestion des litiges » aux pages 175 et 176 du Document d'Enregistrement Universel 2025, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces affaires ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement pourrait être demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un quelconque manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2025.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Diverses sociétés HSBC, qui fournissaient des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds dont les actifs étaient investis dans Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities ») ont été cités comme défendeurs dans le cadre d'actions en justice liées à la fraude de Madoff Securities. HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (« HTIE ») et/ou sa filiale Somers Dublin DAC (« Somers ») sont visés par des demandes conjointement à d'autres sociétés HSBC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe Dublin Branch).

Le trustee de Madoff Securities (le « Trustee ») a engagé des procédures judiciaires aux États-Unis contre diverses sociétés HSBC, y compris Somers, en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities aux sociétés HSBC d'un montant de 508 millions USD (plus intérêts). En septembre 2025, le tribunal des faillites du district sud de New York a rejeté certaines demandes (non liées à Somers) pour un montant de 324 millions USD. Le Trustee a interjeté appel. Les autres demandes du Trustee (y compris celles contre Somers) pour un montant de 184 millions USD, sont en instance.

Le Trustee a formé une demande contre diverses sociétés HSBC, y compris HTIE, devant la Haute Cour de justice d'Angleterre et du Pays de Galles (High Court of England and Wales) en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities à des sociétés HSBC. La demande n'a pas encore été signifiée et le montant réclamé n'a pas été précisé.

Enquêtes fiscales

Depuis 2023, le Parquet national financier français (« PNF ») enquêtait sur HSBC Continental Europe et la succursale de Paris de HSBC Bank plc, pour une présumée fraude fiscale en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading. En janvier 2026, HSBC Bank plc a conclu un accord avec le PNF afin de mettre un terme à l'enquête qui le visait. HSBC Bank plc a versé au total 302 millions EUR et cette affaire est désormais close. L'enquête qui visait HSBC Continental Europe a été close et aucune autre action n'a été engagée.

HSBC Bank plc et la succursale allemande de HSBC Continental Europe continuent de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading.

Notes annexes aux comptes sociaux

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de cette affaire, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

Autres enquêtes réglementaires, examens et litiges

HSBC Continental Europe et/ou certaines de ses sociétés affiliées font également l'objet d'un certain nombre d'autres enquêtes et examens, de demandes d'informations, d'investigations et de vérifications de la part de diverses autorités fiscales, divers organismes de réglementation, d'autorités chargées de la concurrence et de l'application de la loi, ainsi que des procédures judiciaires, incluant des litiges et autres contentieux en rapport avec diverses questions découlant de leurs activités et opérations.

À l'heure actuelle, HSBC Continental Europe ne s'attend pas à ce que la résolution finale de ces questions ait une incidence significative sur sa situation financière. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux procédures judiciaires et aux questions réglementaires, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue finale d'une ou de plusieurs affaires en particulier.

33 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Événements postérieurs à la clôture

Lors de sa séance du 24 février 2026, le Conseil d'Administration a décidé le versement d'un dividende de 5,20 EUR par action (soit une distribution d'environ 1,4 milliard EUR) au titre de l'exercice 2025. Ce dividende, s'il est approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte, sera payable après déduction de l'acompte sur dividende de 1,06 EUR par action déjà versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2025.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs entre le 31 décembre 2025 et la date d'approbation de ces états financiers par le Conseil d'Administration qui nécessiteraient un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2025

				Réser- ves et report à nou- veau avant affecta- tion du résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC Continental Europe et non rembour- sés	Mon- tants des cautions et avals fournis par HSBC Conti- nental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfi- ce net ou perte du dernier exer- cice)	Divi- dendes encaissés par HSBC Continen- tal Europe au cours de l'exercice		
(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital			Brute	Nette							
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe														
1 – Filiales (+ 50 %)														
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Affacturage	9 240	161 161	99,99	39 236	39 236	2 951 363	—	111 258	20 485	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Société de portefeuille	599	8 789	100,00	60 384	9 676	—	—	—	108	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SARL	Société de recouv- rement	7 619	1 554	99,98	16 262	9 168	—	—	—	(6)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)			SA	Gestion d'actifs	8 050	61 895	100,00	153 967	153 967	—	—	206 938	14 380	10 063
HSBC Services (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Société commerciale	2 242	456	100,00	36 877	1 970	—	—	—	(12)	—
Valeurs Mobilières Elysées, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Société de portefeuille	41 920	12 044	100,00	67 757	55 180	—	—	—	1 204	—
HLF 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)			SA	Crédit-bail	168 528	108 677	100,00	281 756	281 756	7 323	—	—	21 187	20 780

Notes annexes aux comptes sociaux

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de participations	11 987	15 889	100,00	25 201	25 201	—	—	—	10 905	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	5 758	100,00	44 478	28 464	—	—	199	146	—
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 439	—	100,00	11 460	11 460	—	—	544	415	—
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	62 852	80,98	37 190	37 190	—	—	78 171	3 042	—
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	1	—	100,00	—	—	—	—	—	(616)	613
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street, Valletta, Malta	Public Limited company (SA)	Banque d'entreprises, assurance et gestion d'actifs	108 092	511 920	70,03	203 875	203 875	—	—	222 251	71 592	36 082
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. 18 Bd de Kockelscheuer, 1821 Gasperich Luxembourg	Limited Company (SA)	Banque privée	160 000	64 421	100,00	195 000	195 000	780 000	451 000	48 165	(14 943)	—
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) Filiales étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	—		—	—	—	4	—	—	—	—	—	—
b) Participations étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2025	
	Filiales m€	Autres entreprises liées m€
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	—	4 571
Créances sur les établissements de crédit	3 242	5 275
Opérations avec la clientèle	—	3 700
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	32
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	440	16 518
Opérations avec la clientèle	286	303
Dettes représentées par un titre	—	—
Autres passifs	—	3 899
Dettes subordonnées	—	2 895
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	2 216	25
Engagements de garantie donnés	—	2 103
Engagements sur titres donnés	—	—

Répartition et affectation des bénéfices

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents ¹	2 280	1 808
– bénéfice de l'exercice	(66)	499
Total (A)	2 214	2 307
Affectation des bénéfices		
– dividendes ²	1 381	—
– réserve légale	—	—
Total (B)	1 381	—
Report à nouveau (A – B)	833	2 307

1 La variation du report à nouveau s'explique par la dotation à la réserve légale de 25 millions EUR sur le bénéfice 2024.

2 Sous réserve de l'approbation par les actionnaires, le dividende sera mis en paiement à compter du 27 mars 2026, après déduction de l'acompte de 1,06 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 novembre 2025 et versé aux 265 583 192 actions émises à cette date.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2025 m€	2024 m€	2023 m€	2022 m€	2021 m€
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 328	1 328	1 062	1 062	491
Nombre d'actions émises	265 583 192	265 583 192	212 466 555	212 466 555	98 231 196
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	9 807	11 611	9 751	4 242	3 228
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	97	1 005	703	(352)	(2 042)
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(66)	499	671	275	(1 589)
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	0,4	2,7	2,2	(0,3)	(15,8)
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(0,2)	1,9	3,2	1,3	(16,2)
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	5,20	—	—	—	—
Personnel					
Nombre de salariés ¹	6 394	6 869	10 511	11 122	7 993
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	6 624	6 986	10 770	8 342	8 338
Montant de la masse salariale	641	614	662	641	629
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	188	187	246	230	245
Taxe sur les salaires et taxes diverses	24	22	31	36	63
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	13	11	6	—	—

1 Salariés inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2025 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2025
	m€
A – Titre d'investissement	880
Valeurs à revenu fixe	880
Bons du trésor	—
Autres effets publics	—
Titres du marché interbancaire	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Obligations et assimilés	880
Créances rattachées	—
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	20 864
Valeurs à revenu fixe	20 774
Bons du trésor	—
Autres effets publics	12 611
Titres du marché interbancaire	—
Billets de trésorerie	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Fonds Communs de créances	—
Obligations et assimilés	8 001
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	—
Créances rattachées	162
Valeurs à revenu variable	90
Actions et assimilés	90
Parts ou actions d'OPCVM	—
Total des titres d'investissement, de placement et de l'activité de portefeuille	21 744

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2025
	m€
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	64
Valeurs cotées à la cote officielle	—
Valeurs françaises non cotées	64
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	—
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	—
Valeurs étrangères non cotées	—
Total des créances rattachées	—
B – Parts dans les entreprises liées	1 358
Valeurs françaises cotées	—
Valeurs françaises non cotées	948
Valeurs étrangères cotées	—
Valeurs étrangères non cotées	410
Total des créances rattachées	—
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 422